

INTEGRAS

«Inclure la communication, communiquer l'inclusion»

**Conférences du colloque de Morat, juin 2016
Plate-forme d'échange et de formation des directrices,
directeurs et cadres d'institutions sociales de Suisse romande**

Association professionnelle
pour l'éducation sociale
et la pédagogie spécialisée
Fachverband Sozial-
und Sonderpädagogik

Sommaire

Philippe Arnaud

Figures de la pension dans le roman jeunesse et le cinéma:
quelques jalons. 4

Marie-Josée Auderset

Quitter le sensationnalisme et le misérabilisme:
Mieux connaître les médias pour proposer une autre image du social 9

Elisabeth Baume-Schneider

Vendre le social aux politiques 13

Bernard De Vos

Communiquer sur les droits de l'enfant:
Une communication proche et accessible 24

Daniel Gacoïn

Marketing social des institutions 29

Dr. G. Saulus

Handicap, situation extrême et communication. 35

Jacques Fierens

Les arts plastiques et la parole de l'enfant. 41

Auteurs 51

Introduction

Le thème du colloque 2016 visait à tracer une ligne avec les éditions précédentes: évoluer (2014), créer (2015) et ... communiquer (2016). Ce colloque s'est articulé autour de deux axes, de deux lectures de la communication. La communication aujourd'hui, c'est d'une part un outil qui permet de faire connaître les activités et les initiatives des professionnels de la protection de l'enfance et de la pédagogie spécialisée, c'est aussi un moyen de levier, permettant d'atteindre des buts politiques, économiques ou médiatiques.

Toute démarche de communication s'inscrit ainsi dans un contexte spécifique, selon que l'on s'adresse aux médias dans une situation de crise, à la hiérarchie administrative ou à un public de donateurs. Mais d'autre part, la communication, c'est l'image, comme celle de la place de l'enfant et de ses droits, qui évoluent selon les époques, et c'est un formidable outil d'inclusion. A l'heure où les débats font rage sur les notions d'intégration et d'inclusion, les initiatives fleurissent pour tenter de rapprocher de leur environnement social les enfants placés, les enfants en situation de handicap et les structures qui les accueillent, les instruisent et les éduquent. Partager et informer sur les moyens mis en œuvre pour favoriser une plus grande proximité n'est alors plus seulement une question de communication, mais un moyen de mettre en œuvre le droit de l'enfant à participer à la société. La communication devient un outil de valorisation de l'enseignement et du travail social.

La diversité des approches des différents intervenants a donné aux participants une vision multiple et complexe de ces questions, nourrie par la philosophie, le marketing, l'histoire de l'art ou la littérature, que l'on retrouve tout au long de cette brochure.

Bonne lecture !

Hervé Boéchat
Secrétaire romand Integras

Figures de la pension dans le roman jeunesse et le cinéma: quelques jalons

Domaine de définition

Qu'appelle-t-on «pension»?

- Pour les anglo-saxons, le *pensionnat* est un établissement d'enseignement où la prise en charge des enfants est complète. En France et ailleurs, les auteurs se sont également intéressés à la «maison de correction». A noter que différences et traits d'union existent avec la «pension» américaine, lieu d'habitation (Ferdjough) qui permet entre ses membres un relationnel étroit. Cf la pension «de famille» dans le roman français (*Le père Goriot*).
- Une variante en Littérature comme au cinéma: *l'orphelinat*. Séparation plus radicale avec les parents ; mais principe narratif similaire: un lieu clos, des enfants obligés de cohabiter avec leurs pairs jour et nuit, sous l'autorité d'adultes parfois bienveillants, plus souvent malveillants. Sur le même principe, *l'hôpital pour enfants* permet des questionnements supplémentaires, sur la maladie, l'injustice du destin,...

Les succès récents de J.K. Rowling pour les jeunes (*Harry Potter*), de John Green pour les ados (*Qui es-tu Alaska?*), ont ramené au premier plan cet univers narratif qui a fait les beaux jours d'Enid Blyton (*Malory School, Betty...*). L'intérêt du pensionnat pour les auteurs jeunesse s'explique facilement: c'est un «autre monde» (au sens propre pour Harry Potter), donc propice aux mystères policiers ou fantastiques. Il met en jeu la séparation d'avec les parents, rêve et cauchemar du jeune lecteur, provisoire (pension, internat, hôpital) ou définitive (orphelinat). Les valeurs portées dans ces récits sont celles des récits

initiatiques: l'amitié, la solidarité, le dévouement, que découvre, ou cultive, le personnage principal.

Première partie: parcours narratifs

Une matrice: Roald Dahl, *Moi, boy* (1984)

Sur ce plan précis, Roald Dahl, auteur de récits jeunesse insolents et pleins de fantaisie, est l'héritier de Dickens. Les chapitres de son autobiographie qui concernent la pension (9–13 ans) et le collège (13–18 ans) relatent une expérience exclusivement négative. Séparation d'avec sa mère et ses sœurs pour ce qu'il appelle «un asile de fous», Saint-Peter. Il y raconte les brimades subies, et campe des portraits effrayants, notamment celui d'une surveillante brutale, agressive et malfaisante, et d'un directeur adepte de châtiments corporels violents ; les professeurs ne sont pas plus bienveillants, notamment le cruel capitaine Hardcastle. Le seul maître drôle, Corkers, l'est parce qu'il cherche tous les prétextes pour ne pas faire cours. Au collège les «boazers» ne sont pas meilleurs, qui multiplient brimades et tâches humiliantes à l'attention des «bleus». Dans ses œuvres de fiction Dahl mettra souvent en scène des adultes inquiétants, contre lesquels les enfants développent des stratégies de défense. Son influence «infuse» le roman jeunesse contemporain de façon très importante.

Les héros des livres: des «enfants perdus»

Dans *L'ogre au pull vert moutarde* Marion Brunet met en scène deux gamins, Yoan et Abdou, dans un foyer. On ne connaît pas exactement les raisons de la présence du narrateur, Abdou. Celui-ci dit en passant que le père de Yoan était toujours absent, au point qu'il faisait des câlins au chien faute de pouvoir en faire à son père. Le directeur dit à une des fillettes que son père «ne sortira jamais de prison». L'auteur n'insiste pas, se concentrant sur la débrouillardise et l'astuce des deux héros. Dans *La Sorcitresse* les cinq enfants de la bande se racontent les raisons de leur présence à la pension «Deuxième chance», rebaptisée par eux «Double-peine»: fugues à répétition, bêtises multiples liées à la mésentente des parents (entre autres couper la table du salon en trois pour que chacun mange sans se disputer avec les autres), père blessé par l'un d'eux qui prenait la défense de sa mère battue... Les auteurs soulignent la détresse des enfants, leur mal-être, sans pathos cependant. Morpurgo avec *Mauvais garçon* décrit l'engrenage de la délinquance sans complaisance, raconté à la première personne, ce qui permet au jeune lecteur une *compréhension* de cet engrenage.

Solitude et tristesse

Le héros de Morpurgo souligne à quel point, en prison, il a le sentiment d'être abandonné, et d'être un «bon à rien», d'après ce que plusieurs adultes lui ont répété. L'auteur met à distance l'émotion en faisant raconter l'histoire par le personnage, devenu grand-père, à son petit-fils. Dans *La Sorcitresse* le narrateur raconte son désarroi la première nuit, qui disparaît dès la rencontre avec ses amis.

Les adultes

Les maisons censément «de correction» sont souvent l'occasion pour les auteurs de mettre en scène des adultes malveillants (voire maléfiques). Les adultes dans ces récits sont souvent des «antagonistes», à l'exception de l'un d'eux, directrice, institutrice,...qui protège, et/ou qui doit être protégée. Le directeur dans *L'ogre au pull vert moutarde*: «Parfois on peut comprendre la violence de certains parents, quand on voit les enfants». Idem chez Morpurgo, qui affuble le directeur d'une moustache façon Hitler. Dans *La Sorcitresse* ce sont les surveillants qui sont effrayants, l'un a une voix assourdissante, l'autre une cicatrice de la bouche à l'oreille qui rend son sourire terrifiant.

Les adultes bienveillants sont cependant presque toujours présents, bien que plus rarement: Mme Huntney dans *Les batailles d'Hastings* soutient l'héroïne dans le deuil de son amie. L'institutrice Mlle West et l'éducateur M. Alfie répètent au héros qu'il est un «bon garçon», lui redonnant ainsi une estime de soi. Et Miss Peregrine est très aimée par ses «enfants particuliers», tout comme l'institutrice-fée de *La Sorcitresse* est adorée par les enfants, qui feront tout pour la sauver du maléfice dont elle est victime.

Un enjeu majeur de ces histoires est donc la relation enfant/adulte, et la question: qu'est-ce que *grandir*? Les adultes sont ici, souvent, des anti-modèles ; le milieu fermé de la pension leur permet d'exercer leur sadisme.

Les pairs: amitié et violence

Dans *La Sorcitresse* Clémence, Farid et Gros Lucas s'acharnent sur Timothée, bouc-émissaire depuis toujours. C'est la protection que Balthazar, Charlotte et Romain, rejoints par Youssef, lui apportent, qui soude le groupe. *Les batailles d'Hastings* met en scène un «Clan» anonyme, fait de jeunes filles issues de familles de «parvenus», qui colporte ragots et malveillances. L'auteur ne les appelle que «Le Clan», sans individualisation. Les enfants font ainsi souvent face à la violence des pairs, sans aide des adultes, qui sont aveugles, impuissants ou indifférents.

A la fin...

Tout est bien qui finit bien? Yoan et Abdou ont obtenu le serment de l'ogre de ne plus manger d'enfants, et lui donnent donc le directeur à dîner. Les enfants triomphent de la Sorciresse par leur intelligence et leur solidarité. Le narrateur de *Mauvais garçon* (Morpurgo) devient un adulte intégré et bon père/ grand-père de famille... Dans les romans «de pension», on triomphe d'elle, et si elle est un lieu de formation, celle-ci se fait contre les adultes (ou pour protéger ceux-ci, ce qui montre tout autant leur insuffisance). Les romanciers, s'adressant à des 8–13 ans, peuvent aider les enfants à faire le deuil du parent parfait, et à l'assumer.

Deuxième partie: la pension dans le cinéma classique, et le cinéma d'horreur contemporain

Dans ces films c'est, à l'inverse, l'adulte qui est questionné sur son rapport à l'enfant.

Le film «de pension»

C'est un genre très en vogue dans le cinéma français des années 30–40, avec les mêmes principes: lieux plus ou moins coupés, souvent mystérieux, images et symboles d'un pays en quête d'unité, et en quête de valeurs pour sa jeunesse. *Zéro de conduite* (1932) met en scène un groupe d'enfants qui se révolte contre les agissements excessivement autoritaires et brutaux des adultes, notamment d'un professeur aux gestes déplacés. Ils mettent à sac leur dortoir et plantent sur le toit de l'internat le drapeau noir de l'anarchie. Film provocateur, libertaire, anti-conformiste, ce film est un classique, qui a influencé ses successeurs; et son univers rejoint celui des romans cités ci-dessus.

Dans *Les disparus de Saint-Agil* comme dans *Premier rendez-vous* les adultes qui encadrent l'internat, ou l'orphelinat de jeunes filles sont rigides, sévères, intransigeants, et peu compréhensifs, voire indifférents. Les héros (ou héroïne pour le deuxième) déjouent leurs turpitudes, ou

leurs frustrations de vieille fille (qui bien entendu n'ont pas le physique de la jeune Danielle Darrieux); les adultes bienveillants sont rares, comme le chef de cœur de *La cage aux roses* (dont le remake *Les Choristes* a connu un beau succès il y a quelques années, preuve de la permanence des clichés sur la pension...). Dans *Le carrefour des enfants perdus*, au contraire, une bande de jeunes voyous est ramenée dans le droit chemin par un directeur autoritaire («Si tu veux être chef, faut d'abord obéir»). Mais le film, réalisé en 1943, cache à peine ses tendances fascinantes.

Le film d'horreur contemporain: la question de la transmission

De façon plus inattendue, les films dits «d'horreur» (mais il s'agit ici plutôt de film de «terreur», pour reprendre la distinction opérée par Stephen King) reprennent depuis une quinzaine d'années cet univers clos pour des histoires de fantômes qui questionnent souvent le rapport parent/enfant (*L'orphelinat*, *Fragile*), et la perte de l'innocence (*L'échine du diable*).

Dans *L'échine du diable*, un enfant-fantôme se venge, avec l'aide des enfants de l'orphelinat, de l'adulte qui l'a tué. Le film pose de plusieurs manières la question de la virilité et de ses abus. La transmission est absente ici, le monde des enfants et celui des adultes ne communiquant presque pas, si ce n'est que les premiers mentent et cachent la vérité aux seconds. C'est un film sur la perte de l'innocence.

L'orphelinat met en scène une mère qui, reprenant la direction de l'orphelinat où elle a grandi, tue accidentellement son fils (qui est atteint du Sida), reproduisant involontairement un schéma abandonnique dont elle a été victime enfant. Elle se suicide à la fin, rejoignant les fantômes des «enfants perdus» (auxquels il est fait référence) pour leur raconter des histoires. L'origine du drame est le crime dont se sont rendus responsables les enfants de l'orphelinat, par leurs brimades envers un enfant difforme. C'est ici la cruauté des enfants qui est au premier plan, mais aussi les mensonges des adultes (les parents

cachent à Simon la nature de sa maladie).

Fragile est un film sur le soin, la «bonne distance», la résilience. Le seul adulte véritablement maléfique du film est l'infirmière Mandy, qui a étouffé la petite Charlotte, atteinte de la maladie des os de verre. C'est son fantôme qui, refusant de laisser les enfants quitter l'hôpital voué à la destruction, provoque des fractures pour les empêcher de partir. Les soignants tentent de trouver un équilibre, en s'enfermant dans une bulle musicale (le veilleur de nuit), ou en s'accrochant à une attitude rationaliste (le médecin, la directrice, la collègue de l'héroïne). L'héroïne, qui a commis une erreur de soin dramatique dans le passé, est décidée à «ne pas abandonner les enfants, cette fois». Mais de façon significative, c'est le fantôme de la petite Maggie, qu'elle n'a pu sauver, qui la libérera de sa culpabilité par un baiser. La référence, explicite dans le film, à *La belle au bois dormant*, avec une inversion des rôles, souligne l'échec de l'adulte, que l'enfant doit protéger.

Notons que ce questionnement dans le genre du film dit d'horreur dépasse d'ailleurs largement le cadre qui nous intéresse ici. *Dark Water* au Japon, *The Descent* en Angleterre, et d'autres, véhiculent le même thème central du rapport mère/enfant autour de la mort de celui-ci. Films sur la culpabilité (dont le fantôme, thème fantastique commun aux trois films, est un symbole traditionnel), mais aussi sur l'échec de la transmission, donc.

Troisième partie: enjeux symboliques

Des romans d'initiation

Il s'agit bien dans ces récits de nourrir les interrogations des enfants: comment grandir? Comment être avec les autres? Les personnages développent une solidarité, des stratégies collectives plus qu'individuelles, de résistance face aux abus de pouvoir. Abdou par exemple déchiffre le langage des éducateurs (du type «Vu la conjoncture familiale, un retour en famille semble momentanément compromis»), et le traduit à destination des pensionnaires en tentant de positiver ou d'adoucir la réalité. Dans *La Sorciresse* les enfants utilisent la faiblesse des adultes (par exemple un goût des surveillants pour l'alcool), ou déclenchent des bagarres pour faire diversion. Mais leur but est toujours de se protéger, ou de protéger les autres.

Une initiation à l'altérité

Le roman de Ransom Riggs, *Miss Peregrine et les enfants particuliers*, offre une belle allégorie: miss Peregrine, «ombrune» magicienne, protège ses enfants particuliers, porteurs de dons extraordinaires et à ce titre persécutés, dans une boucle temporelle de juillet 1940 reconduite de jour en jour. Jacob va à leur rencontre, à la suite des récits de son grand-père Abraham, qui fut des leurs et les a quittés pour combattre, dans le «présent», ceux qui les persécutent (notamment les frères de miss Peregrine et leurs complices). Si le roman évoque évidemment symboliquement l'anti-sémitisme et la Shoah, il propose un récit qui fait réfléchir les adolescents, plus généralement, sur la différence. Ce «pensionnat temporel» est séparé du monde pour protéger ses pensionnaires, et offre à ses lecteurs une belle réflexion sur la différence (et notamment le handicap).

Conclusion

Au-delà des clichés très négatifs, et hérités du 19^{ème} siècle, qui constituent l'ossature de la représentation de la pension (dont les enfants d'ailleurs ne sont pas dupes, et que les auteurs traitent de façon fantaisiste, voire parodique), il importe d'en saisir l'origine.

S'agissant des films, le principe du «lieu clos» est cher au thriller et au film d'horreur ; la pension s'inscrit donc dans une série de motifs très «fonctionnels» dans le genre.

D'autre part les antagonismes enfants/adultes permettent de créer des conflits nécessaires à l'intérêt du récit ; la claustration exacerbe ceux-ci (recette que maîtrisaient déjà les auteurs de tragédies dans l'Antiquité).

Le roman «de pension» met donc en scène, souvent, une «micro-société», dramatise la confrontation à l'adulte et aux pairs, à la différence comme à la transmission. Mais finalement, ces récits essaient surtout, en divertissant, de nourrir la révolte des enfants et des adultes contre l'injustice, les violences, l'irrespect des autres. Il ne s'agit donc pas de critiquer les institutions présentes en tant que telles. On y verra plutôt un avertissement, une invitation à retenir les leçons des erreurs du passé.

Marie-Josée Auderset

Quitter le sensationnalisme et le misérabilisme: Mieux connaître les médias pour proposer une autre image du social

1. «Le Matin» et les ados... Illustrations

INDE

Selfie fatal pour un ado



L'adolescent s'est avancé au plus près d'un train à l'approche pour prendre la photo. Plus...

INCENDIE CRIMINEL

Un adolescent boute le feu à une école



C'est un jeune homme de 16 ans qui a mis le feu à un établissement scolaire de Brigue (VS) samedi dernier. Plus...

MARSEILLE

L'agresseur dit avoir agi «au nom de Daech»



Un adolescent, qui a agressé un enseignant juif lundi à Marseille, a dit avoir agi «au nom d'Allah» et de «Daech» au moment de son interpellation. Plus...

GRANDE BARRIÈRE DE CORAIL

Un requin attaque un garçon de 11 ans



Un adolescent a été blessé par un squalo mardi alors qu'il se trouvait dans les eaux australiennes. Plus...

2. A quoi sert la presse?

- Utilité: informer
- Distraction: émouvoir et faire rêver
- Identification: renforcer le sentiment d'appartenance
- Effet miroir: se reconnaître
- Analyse critique: faire réfléchir

3. Publicité, Relations Publiques, médias: caractéristiques

	<i>Publicité</i>	<i>RP</i>	<i>Médias</i>
But final	Vendre un produit	Créer des relations de confiance	Vendre le journal, assurer l'audimat
Angle de tir	Toucher les prospects repérés par les études de marché (pré-tests) : viser des cibles	Dialoguer avec ses différents publics	informer et divertir
Cibles	consommateurs	publics concernés	Lecteurs, auditeurs, téléspectateurs
Communication	d'opportunité	d'opiniâtreté	d'événement
Fonction	Commerciale - un des outils du marketing	De gestion - outil indispensable du management	Trouble-fête
Responsabilité	directeur marketing, vente	direction générale, cadres direction	Rédacteur en chef, rédacteur
Projection	image de marque	image institutionnelle de l'entreprise	Reflet de la société (?)
Résultat recherché	augmenter les ventes (plus que l'image institutionnelle)	augmenter la sympathie et la compréhension	Etre lu, vu, entendu
Ton du message	séduction	conviction, transparence	Neutralité, séduction, transparence
Stratégie	du désir -> motiver l'achat	de la confiance -> générer l'adhésion et la participation	de la recherche des faits
Forme privilégiée	image	texte, oral	Image, texte, illustrations
Prolongement	sponsoring	mécénat	-
Feed-back	achat, études de marché	dialogue, écoute, étude d'image	Dialogue, lettres de lecteurs, études de part de marché
Facteur clé	qualité du produit	qualité de la politique générale	Qualité du message transmis

4. Les informations «entrantes» dans les rédactions

- Les rédactions reçoivent des centaines/milliers d'informations par jour
- Un communiqué émanant d'une entreprise tend à être «noyé dans la masse»
- Le journaliste dispose de quelque secondes pour décider si un sujet mérite son attention ou non.

5. Les critères fondamentaux de sélection

- L'actualité: quels sont les sujets visiblement dominants
- L'image que chaque média entend véhiculer de lui-même: quel est le type d'informations généralement privilégiées
- L'image que chaque média se fait de son public: qu'est-ce qui va intéresser le lecteur/auditeur/téléspectateur/internaute

6. Critères de sélection de la presse

La nouveauté, l'originalité, la résonance psychologique, la proximité, le concernant, le «suivisme», le caractère spectaculaire de l'évènement, l'intelligibilité, l'anticipation des répercussions potentielles, les acteurs (connus ou représentatifs du public cible), l'éclairage d'un fait de société.

7. Pourquoi privilégier les relations presse?

- Possibilité d'atteindre un large public
- Rapidité de diffusion (de quelques minutes à quelques jours)
- Crédibilité renforcée
- Coût peu élevé (mais «chronophage»)

8. A l'inverse, pourquoi ne pas tout miser sur les relations presse?

- Les médias n'ont aucune obligation de diffusion, ils tiennent à leur indépendance
- Le journaliste développe un esprit critique, son interprétation peut être différente de l'attente, il n'accepte pas l'idée qu'on puisse chercher à «l'acheter».
- Les médias font un travail de «digestion» de l'information: ils peuvent traiter l'information dans un sens qui ne convient pas à l'institution (simplification, angle non souhaité, ton polémique).
- Les relations publiques n'ont donc aucun contrôle: ni sur l'approche des médias, ni sur le contenu.

9. La bonne approche

- Etre acteur: Quelles questions va-t-on me poser? Quel message je veux faire passer?
- Changer son ambition: Je ne peux pas tout dire! Je valorise l'information que je veux transmettre. J'accepte d'être simple
- NB: le journaliste n'est pas un partenaire, il n'est pas un adversaire non plus. Le «off» est une question de confiance. Dans tous les cas, prudence, prudence...

10. Règles d'or pour l'interview

- Formuler son message d'entrée
- N'aborder qu'un seul thème dans une réponse
- Chercher de bons exemples, de bonnes images
- Etre simple et convivial

11. Les étapes de la communication de crise

- Evénement – Choc: Les médias débarquent
- Gonflement: Les médias veulent savoir
- Recherches d'infos «fraîches»: Les médias mettent en valeur des aspects nouveaux
- Recherche d'explications: Quels mécanismes? Quels responsables
- Phase d'analyse: Les médias cherchent à comprendre comment on en est arrivé là

- Baisse de la tension: Les médias prennent du recul
- Oubli: Les médias passent à autre chose

12. Principes de base

- Affronter, ne pas se défausser
- Ne jamais sous-estimer les dégâts d'image potentiels
- Se donner les moyens en temps et en énergie
- Adopter une stratégie crédible, qui tienne la route sur la durée
- Eviter toute forme de menace
- Se montrer transparent
- Réfléchir autant à la communication interne qu'externe
- Comprendre que les journalistes sont aussi en situation de crise

13. Avant la crise: Développer une stratégie d'information de crise

- **Objectifs:** acquérir des réflexes en matière de communication, favoriser la prise rapide de décision, renforcer son image, bien gérer la communication avec les publics, s'entraîner sur la base de situations crédibles-
- **Anticiper:** Organiser la cellule de communication de crise (qui en fait partie, qui la dirige, qui s'exprime, qui rédige les communiqués). S'exercer en se basant sur des scénarios vraisemblables. S'exercer au médiatraining. Elaborer un argumentaire prévu pour temps calme. Il servira dans la tempête
- **S'organiser:** Convoquer immédiatement la cellule de communication de crise. Elaborer le(s) message(s), le(s) communiquer à toute personne susceptible d'être en contact avec la presse, (! connaître le message => le transmettre!). Prendre la main: communiqués, conférence de presse, interviews, evt – Prendre l'initiative de contacts presse

14. L'action plutôt que la réaction

- Se montrer dès que possible proactif
- Réfléchir (vite) au problème, à ses implications et ses suites possibles
- Mettre en place le discours, le(s) message(s)
- Accueillir les médias, éviter de les mettre à l'écart («Un journaliste qui ne peut entrer par la porte entrera par la fenêtre»)
- Répondre aux questions des journalistes, diffuser les messages, se centrer d'abord sur les faits. Les explications, les «parce que» viendront plus tard
- Organiser une veille médias/internet/réseaux sociaux

15. Qui parle à qui?

- Le discours est assumé par les hauts responsables hiérarchiques, evt par le porte-parole, si cette fonction existe en temps normal
- Les journalistes = intermédiaires => Cible de la communication = le public
- ! Public interne ∈ public externe => cohérence du discours

16. A éviter

- L'improvisation
- La précipitation
- Laisser s'exprimer des personnes non autorisées (ne pas menacer, mais responsabiliser)
- Le temps de retard sur les médias
- L'incapacité à fournir la moindre information
- Le silence embarrassé
- Les démentis infondés
- Les déclarations lénifiantes
- L'étonnement
- La désignation de responsables
- Le soupçon lancé sur une partie tierce
- Les accusations ou insinuations contre le travail des journalistes
- Les freins mis au travail des journalistes
- Les commentaires sur une crise vécue par un concurrent

17. A faire

- Ne divulguer que des infos confirmées
- Faire preuve d'empathie (l'homme avant le matériel)
- Savoir ce qui peut être dit (fixer les limites de l'info)
- Informer le personnel en priorité, si possible
- Veiller à la cohésion interne de la cellule de crise
- Informer rapidement les médias et s'efforcer de tenir compte de leurs délais
- Si possible accompagner les journalistes
- Tenir à jour un (e-)dossier de presse de l'entreprise

Elisabeth Baume-Schneider

Vendre le social aux politiques

Je remercie les organisateurs du colloque de la confiance témoignée en m'invitant à m'exprimer. Si mon parcours politique m'a naturellement aguerrie pour ce qui a trait aux discours politiques et que je suis de nature bavarde, je n'ai pas la prétention d'être une conférencière et j'en appelle à votre indulgence. En parcourant le programme, la diversité et les références des différents intervenants m'ont impressionnées et j'ai souris en prenant connaissance du fait que dans le groupe de préparation, aux côtés de MM. Baud, Blanc et Boéchat, figurait M. Eric Paulus, professeur associé à la Haute école de travail social et de la santé – EESP – à Lausanne, haute école dont je suis directrice depuis à peine deux mois. Indépendamment du fait que je me sois demandé, en fronçant du sourcil, pourquoi ce noble aéroport ne comptait pas de femmes, ce constat a naturellement contribué à augmenter mon stress.

Pour en revenir au fait que je ne suis pas (ou que ma nature optimiste m'amène à penser pas encore) une conférencière, en préparant mon propos tard hier soir et tôt ce matin, m'est apparue une certaine légèreté, voire une légèreté certaine en matière de structure. Dès lors, je vous remercie de vous laisser entraîner dans la frêle embarcation de l'expérience narrative de ma solide expérience de femme d'exécutif.

En discutant avec Monsieur Boéchat qui m'avait généreusement proposé un titre pour mon intervention, je laissais entrevoir ne pas être très à l'aise avec cette formulation et je concède volontiers que mes titres étant bien trop longs, je me suis dit que c'était bien de cela qu'il s'agissait, soit, comme dans une démarche de vente, d'attirer l'attention et de convaincre les décideurs politiques de la pertinence d'investir dans le social.

Nul besoin de recherches pointues sur la toile. De multiples sites définissent les 5 ou 10 qualités essentielles pour être un bon vendeur. Rassurez-vous, je ne vais pas en faire l'apologie, mais franchement j'ai été étonnée de la transposition possible des qualités d'honnêteté, d'éthique, d'appartenance à la culture d'entreprise (du Département de la Formation, de la Culture et des Sports en ce qui me concerne), de la maîtrise technique, du sens de la communication verbale et non verbale, de la persévérance, de l'optimisme et de la capacité d'adaptation, etc. Aussitôt m'est apparu un constat: tout comme on n'apprécie guère les multiples sollicitations de vente par téléphone, un-e élu-e n'est guère patient en situation de harcèlement par une ou des demandes et même si chaque élu-e réagit différemment, je suis persuadée du fait qu'il est utile de porter attention à quelques éléments et stratégies pour entrer en relation avec le «personnel politique». J'ajouterai aussitôt être consciente du fait que la réciproque fonctionne aussi, certain-e-s élu-e-s sont de piètres vendeur-euse-s. J'aborderai, probablement un peu dans le désordre, les points suivants avec des zones frontalières par ailleurs très poreuses et en mouvement:

- La perception du social en politique et la nature des réponses qu'il suscite,
- La nature du discours politique,
- L'importance de la dimension relationnelle et «des canaux de distribution», pour être fidèle à la terminologie de la vente, dans le processus de traitement d'un dossier,
- Les questions de temporalité et de contexte politique,
- Les éléments constitutifs d'un projet ou dossier à soumettre à un politique,
- La difficulté de mesurer les succès du social.

Mesdames et Messieurs, vous permettez que je ne m'aventure pas à vous proposer une définition du social en général et je n'aurai aucunement la prétention de partager avec vous une approche scientifique de l'évolution de la perception de ce terme dans le temps. Je me contenterai de quelques hypothèses ou réflexions intuitives pour tenter de préciser comme pour un tableau impressionniste un paysage correspondant à mon expérience de femme élue dans un exécutif cantonal.

Pour moi, social se conjugue inconditionnellement avec dignité et respect. Tout comme pour bon nombre de personnes, ces valeurs rappellent de manière diffuse ou au contraire affirment de manière évidente la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont on cite volontiers certains articles. Il est intéressant de se rappeler que bien que n'ayant pas de portée juridique véritable, cette charte fondatrice fut adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies par 48 Etats sur les 58 présents à Paris en 1948. Aucune opposition avérée par un vote, 8 abstentions et 2 nations qui ne prennent pas part au vote. Si je mentionne ces éléments c'est parce que j'ai le sentiment qu'une des réalités ou difficultés avec le social, c'est précisément le fait que d'une manière générale, personne ne revendiquera haut et fort une non entrée en matière péremptoire ou définitive à une demande de nature sociale.

En fait, bien souvent personne ou peu de personnes vous affirmeront que les valeurs de solidarité, d'égalité des chances, de protection, d'autonomie ou de dignité ne sont pas vertueuses ou «qu'elles ne valent pas tripette». Non, on esquivait souvent le débat et le corsette dans sa dimension financière ou morale, on n'hésite pas à le confronter à ce qui est défini, avec autant d'aplomb que de manque d'arguments factuels, comme étant des incohérences ou il n'est pas impossible qu'on le déplace, le renvoie dans la sphère des responsabilités individuelles ou mieux encore avec un brin de cynisme qu'on se drape dans la vertu de la notion très floue du respect de la sphère privée ou intime.

Effectivement, et on peut plutôt s'en réjouir, rares sont les personnes qui feront l'apologie de l'indignité, de la bassesse ou de l'irrespect, de l'abandon ou de l'arrogance. Je peux aisément vous proposer un exemple concret. Dans le cadre de mon activité d'assistante sociale, voici 20 ans déjà, et dans le cadre de l'AJAS (association jurassienne pour l'action sociale), nous menions des réflexions quant au manque de structures d'accueil intermédiaire, en particulier durant le week-end en faveur des jeunes et moins jeunes résidant par exemple en institution durant la semaine. Personne n'assumait un non catégorique, personne ne contestait véritablement les constats posés, ou encore ne discréditait le travail de réflexion mené. Personne pour endosser une réponse définitivement négative. Au contraire, le «oui mais» qui traduisait en fait une opposition était plus subtile ou léger dans l'argumentation et néanmoins pas moins lourd de conséquences directes sur le vécu des personnes concernées. Ainsi, d'aucuns évoquaient la nécessité d'une étude de marché, tandis que d'autres s'engouffraient dans le domaine complexe de la responsabilité des parents ou du milieu familial, certains n'oubliaient pas de citer avec force détails les expériences ayant échouées ailleurs, l'existence de réseaux de soutien ou de proches aidants et très volontiers au final on brandissait la difficulté du financement d'une prestation encore insuffisamment étayée. On en arrivait même à prétendre qu'en fait l'idée est plutôt bonne, voire même excellente, mais qu'il s'agissait de vérifier encore ce qui se passait dans d'autres cantons, d'autres régions, que le dossier n'était pas encore totalement à maturité, ni du ressort exclusif du canton. En définitive, il était précisé qu'on reprendrait la discussion par exemple au moment où tous les partenaires concernés seraient d'accord, et naturellement d'accord sur tout, ou encore au moment de l'élaboration des budgets ou de la planification financière. Bref, vous en conviendrez peut-être, on se situe à proximité de l'absentéisme ou de la non-participation au processus décisionnel.

Je reviendrai tout à l'heure sur les écueils à éviter me semble-t-il pour tenter une stratégie opportune en vue de constituer un dossier, consolider et légitimer une demande.

Préalablement, je me permets de revenir et de m'arrêter quelques instants sur la Déclaration universelle pour attirer dans un premier temps votre attention non pas sur un article, mais sur le préambule qui précise sans ambiguïté aucune «*Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde*» que les peuples des Nations Unies proclament «*leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes*» et se déclarent «*résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande*».

Si on ajoute l'article 22 qui mentionne notamment que «*Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale*» et l'article 25 qui rappelle que *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé*, on peut raisonnablement penser qu'à un moment donné de l'histoire, et pas à n'importe quel moment, soit après la seconde guerre mondiale, les nations ont posé les valeurs essentielles utiles à la qualité de vie de la communauté humaine.

Notre Constitution se situe dans la même veine en affichant à son frontispice que «la force d'une communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres». On pourrait dès lors admettre que pour toute politique sociale, pour tout projet, on puisse s'appuyer sur ces nobles principes et plutôt que d'hésiter, de tergiverser, de renoncer, on pourrait, on devrait co-construire des stratégies pour mettre en œuvre des projets protégeant pour le moins et améliorant si possible la vie quotidienne des femmes et des hommes, d'ici et d'ailleurs.

Je m'étonne d'ailleurs à chaque fois de l'incroyable énergie qui a prévalu après les années de guerre pour passer d'initiatives fragmentées en matière de sécurité sociale à la mise en œuvre de projets ambitieux tels que l'AVS qui s'inspire en fait des mesures prises par la Confédération dans le sillage de la mobilisation de 1939 pour assurer une protection financière aux soldats en organisant un véritable système d'indemnités pour perte de gain.

Aujourd'hui dans un contexte de prospérité évidente, la pression découlant de la nécessité de maîtrise des finances publiques, rend les projets plus timides et assez systématiquement, certains milieux politiques, plutôt à droite, cherchent à débusquer des tricheurs, à affoler les citoyens en affirmant pour le moins de manière hâtive que les assurances sociales courent à la faillite si on ne baisse pas les prestations.

La terminologie d'abus, de fraude est très souvent retenue alors que l'on parle assez peu de toutes les prestations qui ne sont en fait pas versées, ou pas versées en totalité, du fait que les personnes ne connaissent pas bien leurs droits ou ne sont pas suffisamment organisées pour solliciter les prestations auxquelles elles peuvent prétendre.

Depuis plusieurs années, dans le domaine de l'aide sociale, les dispositifs de contrôle s'affichent et ce ne sont pas les valeurs d'éthique qui prévalent, mais bien une manière de vouloir concrétiser des mesures d'économie pour redresser les finances publiques. **Dans cette course obsessionnelle à l'équilibre budgétaire, force est de constater que les dépenses sociales ont une forte connotation de charges.** Il est extrêmement rare que l'on parle d'investissement ou de valeur ajoutée lorsque l'on qualifie les dépenses sociales. Dans le langage courant, on parlera volontiers du poids, de la dérive, de l'explosion des charges sociales, et si nul ne contestera la pertinence de pouvoir compter sur des finances publiques saines, les avis seront nettement plus diversifiés, voire divergents pour

établir les indicateurs attestant de finances publiques saines.

De plus, depuis quelques années, je vois poindre un enjeu ou un problème pour le moins costaud, à savoir le fait qu'il est désormais presque admis tant au niveau fédéral, cantonal, que communal, que tout nouveau projet de dépenses devra être reporté jusqu'à ce qu'une compensation financière soit trouvée et ce naturellement dans le même Département.

Certes de nombreux secteurs sont concernés par les cures d'austérité mais sans que je n'aie en fait vérifié mon appréciation, j'ai le sentiment qu'on n'utilise pas les mêmes termes stigmatisants pour d'autres rubriques budgétaires. Ainsi, depuis quelques années, l'aide sociale évolue dans la tourmente des critiques et on se fait des gorges chaudes de quelques cas d'abus. On glisse de quelques situations individuelles à une généralisation, avec l'objectif de réviser les prestations à la baisse. Les médias jouent un rôle de caisse de résonance indéniable et on a pu voir en avril 2015 lors de l'élection au Conseil d'Etat Zurichois, que la situation d'un jeune délinquant dont le programme de réinsertion coûtait très cher, s'est transformée en «affaire Carlos» et a contribué à la non élection de Martin Graf. Vous vous souvenez peut-être du fait que pendant des semaines chaque jour déversait son flot d'accusations à l'encontre du coût de cette politique de réinsertion. Un tel exemple, même s'il est isolé et extraordinaire, marque les esprits et la mémoire collective, suscite et nourrit la suspicion.

Cette situation à haute composante émotionnelle montre à quel point un élu, un-e politicien-ne est exposée avec des dossiers de cette nature.

Je ne peux m'empêcher de penser que pour le dépassement de crédit de l'ordre du million lié au spectacle «Champions», organisé pour les 100 ans du CIO sur la place de la Riponne à Lausanne, les critiques sont certes vives mais on n'utilise pas les mêmes termes, j'ai par exemple relevé dans un média le terme d'impéritie. Certes

ce terme n'est pas laudatif mais il n'est moralement pas connoté, contrairement à scandaleux, corruption ou autres joyeusetés.

Ainsi pour vendre le social au politique il est utile de doser l'émotionnel de manière positive et de prévenir les éventuels excès. En effet, si les charges sociales ne sont guère associées à de la valeur ajoutée, il s'agit en s'inspirant de Paracelse de se souvenir qu'en matière émotionnelle, c'est la dose qui fait le poison.

En abordant la zone sensible des émotions, force est également de constater que certains thèmes dans le domaine social bénéficient de plus ou de meilleurs relais et la question des lobby demeure très délicate. Néanmoins, il convient de mentionner que lorsque des parents, des associations interviennent de manière coordonnées et structurées, des changements significatifs peuvent intervenir dans des délais raisonnables. Sans jugement de valeur aucun, j'ai pu mesurer par exemple dans le cadre de mon mandat de ministre, à quel point un discours élaboré et coordonné a émergé en faveur des enfants confrontés à un trouble du spectre autistique, avec des interventions médicales, sociales, politiques au niveau de la Confédération. Ce discours a permis d'envisager un dispositif, certes très modeste alors que, je caricature à dessein, pour offrir un soutien général pour les devoirs à domicile, le débat est nettement plus clivé et difficile.

La nature du discours politique:

Je n'étonnerai personne en affirmant qu'on semble aujourd'hui plutôt éloigné des consignes prescrites par un orfèvre de la parole politique, Jacques Pilhan, conseiller en communication (Mitterrand et Chirac), qui valorisait les vertus de la rareté de la parole politique et la nécessité de sélectionner les interventions et/ou les supports de communication. Aujourd'hui, on vit plutôt dans une abondance de discours de nature politique, voire un déferlement de flots de paroles, souvent brefs et désarrimés d'un contexte explicatif utile.

Dans un environnement médiatique friand de l'oral, des invectives et des jeux de pouvoir, on se situe bien souvent dans la justification ou les affirmations péremptoires, plutôt que dans l'énonciation et le développement d'arguments. J'ai parfois eu et ai encore le sentiment que d'une manière paradoxale, on veut bien donner du temps à la parole du politique pour autant qu'il ne parle pas de politique. Dans le débat purement politique, on privilégie souvent le rythme, le spectacle, pour ne pas dire la performance, si je pense à des émissions comme Infrarouge ou Forum, vous conviendrez du fait qu'il est plutôt rare de bénéficier d'un débat d'idées agile et serein, et l'auditeur ou le téléspectateur est régulièrement ballotté au gré des gesticulations ou des prises de paroles intempestives. Je ne revendique pas du tout l'absence de confrontation d'idées, ou des consensus de circonstances ou de façades, on peut tenir des propos vifs, affirmés, rugueux, s'opposer aux arguments d'autrui tout en privilégiant une qualité de l'information. Néanmoins, j'ai souvent pu vérifier à quel point il est frustrant de préparer une intervention et de se retrouver un casque sur la tête dans un studio à répondre en trente secondes à une question éminemment complexe qui nécessiterait une mise en contexte et une argumentation adéquate. Parfois, il n'est même pas possible de se prononcer sur les affirmations ou les questions pièges préparées par le ou la journaliste qui donne déjà un ton ou une orientation que l'on n'avait pas vraiment anticipé. En abordant cette question de l'insatisfaction de ne pas être en mesure de communiquer ce que l'on souhaite ou de ne pas communiquer ce que l'on ne souhaite justement pas communiquer, j' imagine aisément que cette réalité n'est pas une exclusivité du personnel politique et que justement les professionnel-les du social sur le terrain peuvent ressentir cette même insatisfaction, cette lassitude à ne pas être en mesure de relayer les faits et projets souhaités aux interlocuteurs ou instances utiles, ou ce constat de ne pas être entendus dans leurs propositions, constats ou critiques, avec le risque de la manipulation et le

sentiment amère ou de culpabilité par rapport au sentiment très fortement ressenti de s'être fait avoir et de se retrouver avec une phrase, parfois juste un mot qui, sorti de son contexte, met à mal notre prise de position ou approche d'un problème, voire notre crédibilité ou légitimité.

Mais tout n'est de loin pas perdu ! Je suis persuadée que pour susciter l'intérêt du politique ou l'inciter à agir, il s'agit de lui proposer un thème, un sujet en veillant à exprimer les effets concrets sur les personnes concernées, à pouvoir exemplifier. Là encore aucune recette n'est infailible, car il s'agit de ciseler la rencontre entre un thème, une problématique et le décideur. Telle personne sera plus sensible à la cause des enfants en difficultés scolaires, telle autre à celle de la solitude des personnes âgées, alors que pour une autre personne il s'agira d'améliorer avant tout le sort des migrant-e-s.

Il ne s'agit pas d'une science exacte et on ne pourra pas systématiquement modeler l'actualité en faisant émerger ou au contraire en retenant des dossiers spécifiques en fonction de l'intérêt et de la compréhension de la thématique par l'élu-e. Toutefois, je suis persuadée qu'il s'agit d'être très attentif-ve à la manière de présenter et de proposer le projet. **En premier lieu, il s'agit de définir une relation de confiance et porter son dossier avec conviction et loyauté.** En effet, vu qu'il y a un certain risque à prendre, ce qui est par ailleurs aussi très motivant, il faut pouvoir s'appuyer non seulement sur un dossier solide mais également une personne qui incarne sa requête ou sa proposition et être assurée et rassurée du fait qu'on ne se retrouvera pas seul à porter ou défendre le dossier en question. Il s'agit également d'être transparent quant aux personnes contactées et ne pas s'essayer aux intrigues.

A ce titre, j'aimais bien une image développée par le journal The Economist en 1979 en allusion aux sherpas népalais. C'est mon collègue à une certaine époque, le conseiller d'Etat

bernois Mario Annoni, qui m'en avait parlé pour qualifier la relation entre un conseiller d'Etat et ses proches collaborateur-trice-s (chef-fe-s de service ou secrétaire général-e): The Economist avait attribué ce surnom aux représentants personnels des chefs d'Etat au G7 puis au G8 car à l'instar des porteurs tibétains, ils préparent les sommets, ils demeurent souvent dans l'ombre et comme leurs collègues tibétains, ils préparent les expéditions mais ne plantent pas le drapeau sur les cimes prestigieuses atteintes par leur chef. Cette image montre bien à quel point, et ce quelle que soit la relation de dépendance directe ou indirecte, la qualité du lien et la question de la relation de confiance établie sont le gage de la crédibilité et de l'efficacité de ces «attelages». Très concrètement, il s'agit d'aider le chef à gravir le sommet tout en restant subtilement en retrait. Par analogie, par exemple dans le cadre de la CIIP (conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin), les secrétaires généraux des conseillers d'Etat organisent des réunions préparatoires pour proposer les dossiers à traiter en séance plénière. Ces duos sont d'une grande importance. En effet, si les sherpas n'ont pas véritablement de compétence décisionnelle, ils sont chargés d'anticiper les débats, de mettre en visibilité et lisibilité les points de vigilance ou de divergence dans un dossier afin de rechercher les voies sécurisées ou au contraire d'inventer de nouvelles voies (pas trop téméraires tout de même) pour préparer dans la discrétion, parfois même dans des bilatérales en secret (art de la politique) les probables arbitrages nécessaires pour trouver un consensus qui fait sens pour idéalement tous les participant-e-s ou pour le moins pour une majorité des membres de la conférence.

Vous comprendrez aisément que bien souvent les élu-e-s participent donc aux réunions avec un dossier préparé (légende ingrate que celle laissant entrevoir que les politiques ne liraient pas leur dossier) par et avec leur sherpas et il est rare qu'en séance, on s'oppose à une orientation prise par notre propre sherpas. Il est par contre

tout à fait envisageable qu'en l'absence de consensus, ce soit directement en séance que les débats sont menés avec à nouveau cette nécessité d'aboutir à un accord utile à tous les cantons membres de la CIIP. Dès lors, je ne vous étonnerai pas si j'insiste sur la qualité de la relation entre l'élu et son ou ses proches collaborateur-trice-s (dans le Jura, pas de secrétaires généraux - refus par le Parlement dans le cadre du débat relatif au budget 2013). Au-delà des questions financières, le débat a été très intéressant en amont, à l'interne de l'administration avec certain-e-s chef-fe-s tout à fait acquis-es à la création de ces nouveaux postes et d'autres très dubitatif-ve-s ou opposé-e-s en redoutant une strate intermédiaire entre le ministre et eux. On peut sourire de l'importance accordée à cette «immédiateté ministérielle». Bref, pour reprendre l'analogie avec la montagne, même si l'expédition semblait être bien préparée, la météo du Parlement était plutôt en zone de turbulences par rapport à cet objet et la réussite ne fut pas au rendez-vous. Le législatif jurassien a refusé la création de ces nouveaux postes, pourtant compensés en partie dans le cadre de la dotation globale au sein de l'administration jurassienne.

Cette référence aux sherpas me permet d'attirer votre attention sur la nécessité d'anticiper la préparation d'un dossier avec le pouvoir politique et de bien comprendre à qui il est utile de s'adresser pour faire avancer son dossier. Un politique, en général, n'apprécie pas du tout de se faire imposer un dossier «par la bande» ou de subir trop de pressions. Ainsi, il est pertinent, sauf naturellement en cas d'urgence ou en fonction de l'actualité, de veiller à suivre les voies hiérarchiques pour présenter son dossier. Je suis tout à fait consciente du fait que cela peut paraître fastidieux, voire même stérile, mais il s'agit d'être conscient qu'il sera extrêmement utile de pouvoir compter sur l'appui des collaborateur-trice-s de l'Etat, de l'entourage de la personne qui prendra une décision pour monter un dossier avec de bonnes chances de succès. Je suis parfois éton-

née du manque de culture politique à ce sujet ou du désintérêt total pour ces questions ou encore du regard critique porté sur ces fonctionnements. On pourrait avoir l'impression que les politiques sont des bipèdes bien susceptibles, peu disponibles et peu enclins à défendre les dossiers qui leur, qui vous, tiennent à cœur.

A leur décharge, je peux mentionner que le volume et la densité du travail, les horaires de travail, la nécessité de passer rapidement d'un dossier à l'autre, le stress des relations avec le Parlement, ses commissions parlementaires, son parti politique, son propre groupe parlementaires, les citoyen-ne-s électeur-trice-s, les médias laissent parfois peu de temps ou pas un réel temps suffisamment qualitatif pour aborder sereinement un nouveau dossier à composante sociale, qui plus est, peut-être pas très porteur. C'est un engagement passionnant, et on adore cela lorsqu'on est en fonction, mais on se rend bien compte que les nuits sont courtes, qu'il reste peu de temps, trop peu de temps pour le stratégique et qu'on se retrouve bien souvent la tête dans le guidon à gérer l'opérationnel. Les politicien-ne-s n'ont d'ailleurs aucunement le monopole d'une telle situation, et je peux volontiers concevoir que les directions d'institutions (je l'observe déjà dans mon nouvel environnement professionnel de direction d'une HES) sont également confrontées à la tyrannie de leur agenda et ne peuvent consacrer tout le temps souhaité pour développer une vision, définir des objectifs stratégiques à maintenir, promouvoir et atteindre au sein et à l'extérieur de leur institution. **Pour en revenir à la manière de «vendre le social au politique», il est donc important de repérer les bons canaux et les bonnes personnes pour amener le projet sur la table du ministre.** J'ai pu vérifier que si j'ai parfois, voire souvent eu envie de soutenir en direct un projet, si les chef-fe-s de services ne sont pas convaincu-es, c'est beaucoup plus délicat de faire avancer et crédibiliser le dossier. Il est impératif de soigner la relation avec les politiques, non pas tant dans une déférence de circonstances ou des coquetteries langagières. On n'est

tout de même pas totalement dupe en la matière et il ne s'agit pas de se transformer en chef-fe de service ou directeur-trice d'institution origami qui se met, se fend ou se plie en bien plus qu'en quatre pour vous aborder. Il s'agit de co-construire une relation dans la durée et pour ma part, j'ai toujours été sensible à la franchise dans la relation et à la définition conjointe de la destination à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour développer un dossier.

Comme je viens de mentionner l'importance de la «fenêtre météo», pour vendre un projet, il s'agit également de porter attention à la météo politique et aux questions de temporalité. Parler de temps m'amène à vous parler du temps politique qui est polysémique. D'une part, le temps administratif et politique est la plupart du temps long, et cela peut être long, longtemps, en effet dans la mesure où un projet est retenu, passe les étapes internes dans le service concerné, au Département, dans les services transversaux, au Gouvernement et enfin au Parlement, lorsqu'une base légale est nécessaire ou un financement régulier est sollicité, il se passe de toute manière plusieurs mois, voire plusieurs années.

Pendant ce temps, la réalité évolue et parfois la société civile ou les médias renforcent la pertinence de votre projet ou au contraire le malmène, voire le remet en question. **De manière paradoxale, dans ce temps long, à chaque étape il peut y avoir rupture et cette situation génère des incertitudes, des incompréhensions, voire de puissantes amertumes.** Je m'explique. On peut avoir travaillé longuement un dossier, une demande et au moment des discussions de budgets tout à coup être victime d'un arbitrage qui reporte le projet à l'année suivante ou plus loin encore, ou qui lui confère un statut de projet pilote avec la chance de pouvoir concrétiser le projet ou une phase de ce dernier, avec la vulnérabilité également d'une épée de Damoclès quant à sa pérennisation. Je vais être claire, l'arbitrage ne vient pas forcément du département des finances ou d'un autre

collègue, il peut également arriver que dans sa propre appréciation des différents dossiers à «faire passer», on soit tenu de mettre des priorités et de renoncer à certains projets (ex: conseil pédagogique au secondaire II). Je peux vous assurer que de telles situations sont fréquemment en période d'austérité financière et immanquablement lorsqu'un exécutif cherche des économies, il se tourne vers les grandes masses financières, l'éducation, le social via la subvention aux institutions sociales, la santé, etc. De plus avec la volonté politique de développer d'autres domaines, comme par exemple les transports publics, le développement durable ou encore les reports de charges de la Confédération vers les cantons, inutile de vous dire que les chef-fe-s de Département de la formation ou de la santé notamment sont souvent dans des positions inconfortables, car aux importants budgets s'ajoutent encore l'augmentation des charges liées dans ces domaines, augmentation liée aux charges du personnel (automatisme salarial) ou à l'augmentation des demandes (aide sociale avec par exemple les adaptations de l'assurance chômage, vieillissement de la population et spécificité par exemple de la situation des personnes âgées en situation de handicap mental), et non contrairement à ce qui est trop souvent affirmé à l'augmentation ou pire encore une prétendue pléthore de prestations.

Bref, on peut se retrouver dans le cadre des arbitrages du budget dans des dilemmes importants et parfois cela concerne des montants somme toute pas si élevés que cela, mais avec des conséquences significatives sur le terrain (ex: Fr. 45'000.- pour un projet de maison de l'enfance, alors qu'on vient de valider une somme extrêmement importante pour une réfection d'un tronçon routier). Là encore, la transparence est de mise, mais et il y a un grand mais, le principe que je ne conteste par ailleurs aucunement, le principe de collégialité ne permet pas de donner le détail des discussions et l'institution ou le service porteur d'une demande se voit uniquement signifié la non entrée en matière ou le report du projet.

Je me permets de plaider pour une bienveillance à l'égard des politiques qui en fait souhaitent faire avancer un projet, mais ne sont pas en mesure de le concrétiser dans un contexte budgétaire, ou de majorité politique donnée avec des sensibilités et appréciations diverses. Dans ce contexte, comme pour quantité d'autres décideur-euse-s, les politicien-ne-s sont confrontés à la solitude de la décision et s'ils n'ont pas aménagés une relation de confiance avec leurs services, ils peuvent se sentir non pas seul-e-s mais isolé-e-s et je peux vous assurer qu'il n'est aucunement confortable de devoir annoncer que l'on a renoncé à défendre un projet. En effet, je ne trouve pas vraiment courageux de dire qu'on s'est battu comme une lionne pour le projet en question et qu'on a perdu. D'où la nécessité d'une relation construite sur le long terme, une relation qui permet de voir comment adapter le projet sans lui faire perdre son âme, comment et quand le re-proposer, ou comment y renoncer en donnant quittance à celles et ceux qui l'ont développé, etc.

Je me permets de partager avec vous quelques éléments liés à la préparation d'un dossier. Dans l'élaboration d'un projet dans le domaine social ou de l'enseignement, ce qui m'a souvent semblé difficile est que lorsqu'on développe un nouveau projet et que précisément le politique demande à quoi d'autre on pourrait renoncer, très souvent on est face à une fin de non-recevoir, on ne peut renoncer à rien et on est dans l'additif. Je concède volontiers que cette situation m'a parfois vivement interpellée et que cette situation discrédite parfois les projets. Je vais vous donner un exemple qui met en lumière deux éléments spécifiques des projets. Il arrive régulièrement que la Confédération débloque des crédits pour développer des projets particuliers pour répondre à des enjeux sociaux. Je pense par exemple au soutien aux jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage ou en rupture dans leur parcours de formation. Il est magnifique et motivant de voir que certains services ont la volonté de profiter de ces finance-

ments particuliers et mettent une énergie remarquable pour développer les projets, constituer des dossiers exigeants du point de vue administratif. Ainsi, le Jura avait été retenu par le SEFRI pour un projet qui permettait l'engagement de plusieurs personnes dans le domaine de soutien aux jeunes en fin de scolarité obligatoire. Il s'agissait de programmes de case-manager II. Le projet était vertueux et nous avons développé des prestations très utiles aux élèves. Toutefois, je dois bien avouer que la multitude des intervenant-e-s entre les enseignant-e-s, les responsables de modules, les médiateur-trice-s, l'infirmier-ère scolaire, l'AEMO, les services sociaux, le CMP parfois ou encore le Tribunal des mineurs et les case manager I et II (on en oubliait parfois le jeune et ses parents mais c'est une autre question) était difficile à «vendre» à mes collègues et moi-même je finissais par trouver que l'articulation entre les différentes missions et responsabilités des uns et des autres était délicate voire confuse.

Cet exemple montre qu'il serait idéalement indispensable de construire les projets tout en amont avec les autres intervenants (j'en reviens à mon conseil de vigilance de toute à l'heure. Est-ce que tout le monde est d'accord, une question d'un collègue: «une de mes connaissances qui est médiateur me dit que cette nouvelle prestation ne sert pas à grand-chose, à rien» et il faut «ramer» pour remonter le courant pour ne pas perdre le soutien des collègues).

Un sujet peut-être un brin tabou est la concurrence des différents intervenants dans un périmètre donné. A titre d'exemple, je me souviens de l'introduction voici plusieurs années du service des infirmier-ère-s scolaires dans les écoles jurassiennes. Les assistants sociaux et les éducateurs étaient dubitatifs et s'ils ne s'opposaient pas ouvertement au projet, en coulisse les questions et critiques étaient néanmoins nombreuses. Ce discours qui n'est pas discordant certes, mais qui n'exprime pas d'enthousiasme et n'est pas porté à l'unisson peut décrédibiliser un projet ou le domaine social en

général. Ainsi, je suis également convaincue que les professionnel-le-s sur le terrain ont une responsabilité en parallèle de celle des politiques, à savoir de fédérer les collègues et de veiller à la cohérence d'un nouveau projet dans un contexte déjà donné. On peut également préciser qu'on se heurte à des résistances quant à l'évolution du rôle des un-e-s et des autres. (ex: des contacts avec les entreprises pour des places de stages. Nécessité de coordination, et nécessité d'entendre et écouter les observations et critiques du terrain). (ex: des visites de classes en entreprises dans le domaine du polissage).

J'ai pu observer que pour vendre le social aux politiques, il s'agit de veiller à proposer un «social concerté» qui donne de la légitimité au projet et augmente les soutiens parallèles. Stratégiquement, il est également utile de tenter de préciser que le nouveau projet répond différemment, si possible mieux qu'une autre prestation et montrer comment on peut redimensionner la prestation en question.

La seconde vulnérabilité des projets mis en route dans le sillage du soutien de la Confédération est la limite du soutien financier dans le temps. 4 ans peuvent paraître longs et confortables pour un projet et pourtant les années filent et lorsqu'au moment du bilan on se doit de revoir le projet à la baisse, voire de le supprimer si on n'arrive pas à dégager un financement cantonal, les critiques et déceptions sont multiples et de plus un besoin a été pris en considération sur le terrain et y renoncer aura des conséquences directes pour des personnes. Il ne s'agit pas de concepts ou de théories, mais bien de personnes à qui on diminue une prestation tout comme à des professionnel-le-s à qui on diminue ou supprime un poste de travail. Je vous avoue volontiers que parfois on en arrive à se demander s'il «faut démarrer» avec un projet ou non, car honnêtement, sous réserve d'un bilan excellent et encore le propre des projets sociaux est qu'il n'est pas aisé de mesurer sur le court terme leur efficacité et efficience, on sait plus ou moins qu'il sera impossible de le reconduire tel quel.

En effet, la Confédération se contentera de proposer éventuellement une «petite rallonge» et se retirera ensuite sans grand égard pour les réalités du terrain et toute l'énergie consacrée et les compétences développées dans les services, les institutions et les différents réseaux de professionnel-le-s. De plus, ce n'est pas du tout une spirale vertueuse car en définitive on retiendra le fait que le projet n'avait pas vraiment bien marché et qu'on aurait pu ou dû y renoncer.

Je me permets dès lors d'aborder une autre question sensible à mes yeux, soit la dimension qualitative et quantitative des projets de nature sociale. Indépendamment des coûts financiers, nous serons je pense d'accord de partager la conviction suivante: en fait, ce qui est essentiel dans un projet c'est sa capacité à améliorer la situation des personnes auxquelles il est destiné (autonomie, dignité, etc). Or, cette dimension qualitative peut-être subjective et tout comme pour le domaine scolaire, bien souvent les décideur-euse-s s'encombrent d'à-priori, d'appréciations personnelles, font référence à une seule expérience face à une analyse plus factuelle. **On en revient très vite à douter du bien fondé d'un projet sans approche plus documentée que le bon sens et bien souvent le bon sens ne suffit pas vraiment** (ex. sur le rôle des crèches ou encore tous les drames liés à Harnos et à l'obligation de l'école enfantine avec des affiches montrant des enfants en pleurs et l'exploitation politique d'un parti). Dans le domaine des crèches, je ne trahirais aucun secret de gouvernement en mentionnant que nous avons souvent débattu des standards en matière de personnel professionnel, on peut bien sûr parler des standards de qualité en matière d'accompagnement dans les institutions sociales et si je suis acquise à des prestations de qualité, je dois bien avouer que parfois, je me suis demandée si pour développer certaines prestations, on ne pouvait pas revoir certains critères. Mais toute cette discussion demande du temps, demande de s'appuyer sur les observations du terrain, de réfléchir à des modèles éthi-

quement corrects, à définir les bons équilibres, et à mettre en place des mesures de transitions alors que bien souvent on se contente d'affirmation ou encore les programmes d'économies décident de réduction de budget linéaire et on reporte la responsabilité des économies sur les directions des institutions.

Il est difficile dans un temps aussi court que celui du projet pilote par exemple de déterminer les effets concrets d'un projet, on ne dispose pas d'indicateurs économiques précis et les besoins du terrain évoluant, les prestations sociales doivent également évoluer.

Je me rends compte qu'il serait nécessaire d'accompagner les projets par un processus d'évaluation mais souvent on y renonce pour de multiples raisons et désormais je suis encore plus persuadée de la nécessité dans le cadre de projet de recherche ou de prestations de service de mettre en relation les hautes écoles par exemple avec le terrain et les administration cantonales. Là encore, je ne saurais passer sous silence les contraintes budgétaires.

Je mentionnerai encore, dans le sillage de mon plaidoyer, pour des relations de confiance, qu'il est important de donner des éléments aux politiques des éléments factuels pour désamorcer certaines critiques stériles et trouver ce délicat équilibre qui permet de relayer les réalités du terrain, avec leurs multiples richesses mais également leurs vulnérabilités et leurs éventuelles incohérences (importance d'être informé en tant que politique car les médias ou les députés sont souvent très bien informés, mais d'une situation particulière, et il peut être utile de la connaître pour être en mesure de contextualiser un problème et de ne pas céder à la crainte de la critique).

Avant de conclure, je partage avec vous ce que je perçois ou ressens comme une incohérence. En effet, si force est de constater que le social (ou un certain social) n'est pas très vendeur, on vit dans une société qui tend à magnifier le lien social, l'importance du relationnel, l'intelligence émotionnelle, etc.

Aussi, je suis intimement convaincue que votre engagement doit être relayé, qu'il y a un travail à mener auprès des médias, des politiques pour valoriser le social. Si je suis très fière du fait que les prestations sociales s'adressent aux plus vulnérables, à celles et ceux dont bien trop souvent la parole ou le silence par ailleurs ne sont pas entendus et ne compte pas suffisamment, si je suis fière que le social s'occupe de la misère du monde, je suis convaincue qu'il y a lieu d'affirmer que le social fait partie des conditions cadre de notre société. Ainsi, quand dans le domaine économique, on se targue de la paix du travail, de la capacité à négocier et à dégager des consensus en Suisse, il est tout autant important d'affirmer que travailler dans et pour le social revient à participer très activement à la prospérité économique, culturelle et sociale de la société. Il ne saurait y avoir du social prestigieux et du social de sous-traitance. Là où on se situe, notre action, qu'elle soit de vente ou non, a du sens et de la légitimité.

En guise de conclusion et parce que je pense être une pragmatique lucide et avant tout une optimiste, je partage un poème d'Eluard. Ce poème reflète à mes yeux la richesse, la complexité de la marche du monde et la confiance à l'égard de l'humanité.

«Bonne justice
C'est la chaude loi des hommes
Du charbon ils font du feu
Du raisin ils font du vin
Des baisers ils font des hommes

C'est la dure loi des hommes
Se garder intact malgré
Les guerres et la misère
Malgré les dangers de mort

C'est la douce loi des hommes
De changer l'eau en lumière
Le rêve en réalité
Et les ennemis en frères

Une loi vieille et nouvelle
Qui va se perfectionnant
Du fond du cœur de l'enfant
Jusqu'à la raison suprême.»

Paul Éluard

Communiquer sur les droits de l'enfant: Une communication proche et accessible

La convention des droits de l'enfant date de plus de 25 ans et constitue aujourd'hui le texte international le plus signé et le plus ratifié au monde. Pourtant elle reste mal connue et donc mal appliquée. C'est dire si la communication autour de la convention, et des droits qu'elle suppose, revêt une importance prépondérante dans l'organisation de mon Institution. Celle-ci est en effet en charge de la récolte et du traitement des questions et des plaintes relatives à l'application de la convention, de la rédaction de recommandations à l'intention des responsables administratifs et politiques, mais aussi de la promotion des droits de l'enfant.

Depuis le début de mon premier mandat, j'ai souhaité inscrire cette responsabilité dans une visée populaire, au sens le plus noble du terme. La sensibilisation et l'information sur ces matières ne peuvent passer principalement par les colloques, conférences et autres symposiums qui se limitent trop souvent à renforcer les convictions d'un public aguerrri et convaincu à l'avance de l'intérêt des droits de l'enfant. Les moyens conventionnels de communication se révèlent régulièrement peu efficaces lorsqu'il s'agit de toucher un large public, éloigné des convictions partagées par les acteurs de la défense des droits des enfants.

Mon Institution a donc choisi de jouer prioritairement la carte de la proximité, en affrétant, tout au long de l'année, le «bus des droits de l'enfant». Ce bus articulé, décoré aux couleurs des droits de l'enfant, parcourt depuis plus de cinq ans, l'ensemble du territoire de la fédération Wallonie-Bruxelles. Imposant par sa taille, très visible avec sa décoration colorée, son terrain de

prédilection est constitué par les événements grands publics: fêtes de quartier, manifestations, avec une prédilection pour les marchés de quartier où les badauds sont invités à s'informer lors de leurs achats quotidiens. La démarche est donc inverse à celle régulièrement pratiquée: le public ne doit pas se déplacer vers «le message», mais le message vient vers le public!

Cette démarche volontaire se reflète également dans l'action que mène mon Institution sur internet. Ici aussi la priorité est donnée à la proximité. A côté d'un site internet classique, toujours très utile pour des recherches approfondies, nous avons développé une présence régulière sur les différents réseaux sociaux. Afin de capter l'attention du plus large public, les différentes pages que nous animons ne se limitent pas drastiquement à la question des droits des enfants. De nombreuses publications, régulièrement humoristiques, élargissent le champ strict des droits de l'enfant à des thématiques sociales ou culturelles plus générales qui intègrent naturellement les droits de l'enfant sans en faire absolue priorité.

L'idée est bien de permettre d'apporter un autre regard sur les questions d'enfance et de jeunesse et de faire le pari de l'intelligence collective: pour être crédibles, des idées doivent être portées, expliquées, décortiquées pour ensuite être «remâchées» par d'autres qui se les réapproprient et y proposent leurs propres intonations.

Quelques exemples de «chantiers d'idées» que nous avons voulu ouvrir au cours des derniers mois.

La question de l'image des jeunes dans la société:

Dans le cadre du jubilé d'un grand centre scolaire bruxellois, accueillant principalement des jeunes socialement privilégiés, je présentais les missions du Délégué Général ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant à une septantaine d'élèves du secondaire supérieur. Lors du débat qui suivit ma présentation, je demandais aux élèves d'estimer, parmi l'ensemble des faits délictueux commis en région bruxelloise, quel est le pourcentage approximatif des auteurs mineurs d'âge. Alors que j'avais pris soin de signaler que les mineurs d'âge représentaient plus ou moins le quart de la population bruxelloise, les réponses fusèrent de partout avec des estimations majoritaires au-delà des 70% et qui ne descendaient jamais sous la barre des 50%!

Les chiffres cités par le Ministre de l'intérieur à l'occasion d'une question parlementaire en juin 2008, ne laissent pourtant planer aucun doute sur la réalité, nettement plus modeste, de la participation des enfants à la délinquance et à la criminalité bruxelloise: seuls 13% des actes délictueux sont, en effet, à mettre à l'actif des mineurs d'âge. Ce qui laisse, tout de même, 83% à incriminer à des adultes qui ne représentent pourtant que 75% de la population! Qui plus est, de récents chiffres avancés par l'Institut National de Criminologie et de Criminalistique font valoir que la participation d'enfants à des actes délictueux n'a pas cessé de diminuer au cours de ces 40 dernières années! Pourtant, ces jeunes élèves, parmi les mieux nantis, semblaient avoir parfaitement intégrés la croyance populaire qui fait des plus jeunes de nos concitoyens de véritables parias.

Cette image d'une jeunesse dévoyée est bien loin d'être nouvelle: ainsi, une inscription sur une poterie datée de 3000 AC, sur les ruines de Ba-

bylone, rapporte fidèlement l'état d'esprit de la société d'alors à l'égard de sa jeunesse: «Cette jeunesse est pourrie depuis le fond du cœur, les jeunes gens sont malfaisants et paresseux, ils ne seront jamais comme la jeunesse d'autrefois.» L'histoire nous apporte ainsi la preuve de la pérennité d'un phénomène, vieux comme le monde et constant dans l'histoire de l'humanité: à chaque génération, les adultes jugent la génération qui la suit moins disciplinée et plus violente...

Il reste que l'image, faussée, d'une jeunesse aux abois, capable de toutes les violences, continue à entretenir, chez les adultes, une psychose imbécile et dangereuse. Plus grave, elle renvoie aux jeunes eux-mêmes une image narcissique déplorable: trublions, incapables ou victimes, le choix se limite à des «états» qui ne rendent compte d'aucune fonction ni d'aucun statut.

La question de la pauvreté infantile:

Les chiffres sont alarmants et ne cessent de croître depuis 2002. Selon les données du Rapport annuel sur la pauvreté et l'exclusion de 2009 de l'Université d'Anvers, 16,9% des enfants vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui correspond au 5^{ème} moins bon score d'Europe. Parmi les moins de 6 ans, 18% vivent sous le seuil de risque de pauvreté, c'est-à-dire pratiquement un enfant sur cinq.

Les enfants vivant dans des pays où l'écart entre riches et pauvres est important ont moins de chances d'atteindre des niveaux d'instruction et de revenu supérieurs à ceux de leurs parents que les enfants vivant dans des pays où les inégalités de revenu sont faibles (1). Or, en Belgique, la dualisation des populations et l'éclatement de la classe moyenne constituent pourtant des réalités peu contestables.

Dans les pays occidentaux, l'augmentation du nombre d'enfants vivant en grande pauvreté est notamment en lien avec l'accroissement du nombre d'enfants vivant dans des familles monoparentales. «Les parents isolés sont trois fois plus exposés au risque de pauvreté». Il s'agit également d'enfants issus de familles nombreuses, les enfants dont les parents sont très jeunes et les enfants de parents immigrés ou appartenant à une minorité ethnique ou religieuse.

Mais la pauvreté ne peut se résumer à une question de revenus financiers. Si les baromètres sociaux se basent le plus souvent sur ce seul critère, celui-ci ne peut rendre compte d'autres réalités induites par la pauvreté. Jusqu'à récemment, l'approche monétaire de la pauvreté était la plus répandue afin de tenter de définir cette notion. Aujourd'hui, elle est souvent complétée par une approche subjective et une approche des conditions de vie. Très souvent, les précarités se cumulent et se renforcent, les conditions de vie (logement, revenus, etc.) en viennent à ne plus être conformes à la dignité humaine et finissent par avoir un impact important sur tous les droits de l'enfant.

La question de l'évolution des modèles d'autorité:

La question de l'autorité, vieille comme le monde, semble se poser aujourd'hui avec une particulière acuité et dans des termes inédits. Les raisons sont multiples. D'abord, il est clair que la démocratisation progressive de nos sociétés les a entraînées dans un mouvement irréversible d'égalité qui peut à peu à peu délégitimer l'autorité. Les rapports humains, basés naguère sur une certaine verticalité au sommet de laquelle figuraient l'Etat, l'Eglise, le professeur ou les parents, sont désormais organisés sur le mode de l'horizontalité. Ensuite, parce que le développement rapide et inédit des nouvelles technologies de la communication a provoqué une accélération considérable des rapports sociaux, rendant

caduque l'intégration des enfants dans un monde préétabli.

L'évolution de l'autorité, très marquante dans la vie des enfants et des jeunes, ne concerne donc pas que cette classe d'âge et a entraîné d'autres modifications importantes dans la société en général. Il en va ainsi des rapports sociaux au sein des usines et des entreprises, de la puissance critique des réseaux sociaux, de la démocratisation générale des institutions.

Il convient donc de rappeler que le repositionnement éducatif en matière d'autorité, auquel sont confrontés l'ensemble des éducateurs, naturels ou professionnels, n'est pas isolé. Il s'inscrit bien dans un questionnement bien plus large qui concerne l'ensemble de la société. Les jeunes retiennent régulièrement l'attention des médias en la matière et génèrent une plainte monocorde à leur égard (ils sont moins indisciplinés, ils causent des troubles). Il convient de rappeler que puisqu'ils n'ont aucun pouvoir, ni législatif, ni économique, ni médiatique, les jeunes ne peuvent être qu'à l'image de la société qui les engendrent, ni meilleurs, ni pires...

Parce qu'ils ont grandi dans un certain relativisme, dans le système-pub et le culte du «moi», les enfants d'aujourd'hui sont, moins que ceux d'hier, enclins à apprendre, à se cultiver, en se basant sur l'expérience des «anciens», incarnés notamment par les professeurs et le savoir des manuels scolaires. Comment imaginer que l'autorité des enseignants ne soit pas remise en question dès lors que l'ensemble des contenus scolaires sont désormais disponibles en quelques «clics» sur internet? Les enfants et les adolescents prennent de plus en plus comme références de base celles du monde dans lequel ils sont nés et dans lequel ils ont grandi (télévision, smartphones, internet, jeux vidéo, etc.). Ainsi, s'il arrivait naguère (et même régulièrement!) que les enseignants soient brocardés ou contestés, leur légitimité est aujourd'hui simplement récusée.

Les parents aussi ont à faire face aux mêmes mécanismes. Mais parce que leur tâche d'éducation ne porte que sur quelques enfants, ils ont pu, plus vite que le monde scolaire inventer de nouvelles manières d'exercer une forme plus contemporaine d'autorité. S'il est vrai que certains parents sont en difficulté, il est faux de prétendre qu'elle aurait disparu des familles. Elle en reste une composante essentielle. L'autorité a changé, s'exerce différemment, mais constitue toujours une facette indispensable de l'éducation. Le principe de l'obéissance indiscutable et la fixation de limites rigides sont progressivement remplacés par le dialogue, la négociation, sans que l'on puisse dire que cette évolution soit défavorable au bien-être des enfants.

On doit admettre néanmoins que l'intégration de ces nouveaux modes d'exercices de l'autorité dépend fortement du niveau d'instruction et d'éducation des parents. Sans en faire une généralité, il paraît naturel et évident qu'un niveau d'éducation élevé permette de raisonner et de «mettre à distance» les évolutions fulgurantes en la matière, pour ensuite les intégrer dans la forme d'éducation personnelle que l'on souhaite donner à ses enfants. A contrario, les parents dont le niveau d'éducation est faible peuvent se retrouver en grosse difficulté face à cet exercice exigeant: «fabriquer» un modèle éducatif original, en rupture quasi-totale avec le modèle dans lequel ils ont eux-mêmes été éduqués.

Mais c'est indiscutablement à l'école que la crise est la plus grande parce que le ratio «adultes-enfants» est moins favorable à l'expression et à la participation de chacun-e et parce que la transmission des connaissances et des savoirs constitue toujours le principal objectif. Résultat: de nombreuses incompréhensions, de multiples conflits émaillent le quotidien des écoles et complexifient la vie en commun entre ses murs. Le système scolaire, calqué sur les exigences et les nécessités de la classe bourgeoise du siècle dernier, peine à s'adapter globalement aux réalités de notre temps. Si la qualité et l'adé-

quation de l'instruction ne manquent pas de susciter de nombreuses craintes et interrogations, c'est aussi le mode autoritaire du système éducatif scolaire qui marque le pas: un système archaïque, démodé et dans lequel la participation et l'existence même des élèves est niée. Résultat: une grande majorité des élèves estimée ne pas être écoutés, ne pas être traités de manière équitable et développent, en conséquence, une très faible estime de soi.

Conclusion:

La communication pour une institution de défense et promotion des droits de l'enfant, c'est aussi, au début du troisième millénaire, sa capacité à mobiliser les acteurs médiatiques (professionnels et associatifs) de sa zone géographique d'influence afin de les convaincre de travailler les thématiques d'actualité et de fond qui constituent la substance même de son activité quotidienne. Voire parfois (souvent) des sujets qui n'ont que très peu de chance de se retrouver à la une des médias de masse.

C'est dans cette optique que mon Institution a développé plusieurs projets et dispositifs participatifs qui répondent à au moins deux objectifs essentiels: crédibiliser, libérer la parole des enfants, des jeunes, provoquer le débat et permettre sa diffusion à grande échelle par les médias traditionnels. Ainsi «Parlons jeunes» permet de traiter d'un sujet de société ou d'actualité qui concerne les enfants et les jeunes mais sur lesquels ils n'ont que peu ou pas la possibilité de s'exprimer, le débat étant en quelque sorte «confisqué» par les adultes qui ne leur reconnaissent pas le rôle d'experts ou d'observateurs de la question que certains vivent pourtant en première ligne.

Il s'agit de travailler la matière avec un groupe de jeunes choisis et des partenaires institutionnels, associatifs et autres tout en s'assurant la couverture de leurs débats et la diffusion de leurs productions médiatiques réalisées avec l'aide et l'accompagnement de professionnels du secteur

par plusieurs partenaires publics et privés d'information qu'il s'agisse de la télévision, de la radio, de quotidiens ou de magazines. En activant les articles de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant qui garantissent la liberté d'expression et d'opinion (philosophique, politique), le droit à l'information, à l'éducation (ici aux médias notamment) et en y associant des acteurs majeurs de la démocratie du pays (politiques, économiques, sociaux, médiatiques...) mon Institution adopte une stratégie de communication «intelligente» et 2.0 puisqu'elle implique tous les supports de création, partage et diffusion de contenus utilisés par les différentes générations actuelles du journal papier à la tablette en passant par le téléphone portable et les médias sociaux.

Dans le même esprit, il nous semble primordial que les outils de sensibilisation à la CIDE et à l'action du Délégué général aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, tiennent compte de l'évolution des technologies et des habitudes de communication des enfants et des jeunes. C'est ainsi que nous ne proposons que des supports créés par des enfants et des jeunes, pour des enfants et des jeunes avec pour souci une diffusion à grande échelle auprès du plus large public possible. Je citerai, à titre d'exemple, l'exposition «Selfie tes droits!» dont toutes les œuvres photographiques ont été créées par des enfants et des jeunes lors d'un concours de «selfies» (autoporraits) dont le but était de se mettre en scène personnellement en illustrant l'un des articles de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Le concours terminé, un partenariat avec une scénographe et une association spécialisée dans la construction de parcours et balades sonores a permis de créer une visite interactive basée sur la parole d'enfants à besoins spécifiques (en situation de handicap, en institutions fermées, en structures d'accueil pour migrants, en psychiatrie...) qui remet en perspective la portée d'un droit lorsqu'il permet d'ouvrir une porte, d'actionner un levier vers plus de liberté, d'autonomie, d'indé-

pendance et de participer à la construction d'un adulte citoyen.

La communication pour une institution de défense des droits des enfants ne peut pas être une fin en soi mais un moyen pour créer du lien et permettre de travailler les questions essentielles du vivre ensemble (entre générations différentes) en crédibilisant la parole des plus jeunes dans le débat politique et médiatique de son pays ou de sa région. Ce n'est d'ailleurs qu'à cette condition que l'image détestable qui colle à la peau des enfants et surtout des jeunes pourra laisser place à une image réaliste, constructive et positive qui pourra, à son tour, entraîner des modifications sociétales salutaires pour toutes et tous.

Daniel Gacoin

Marketing social des institutions

Changements...

- La logique caritative (du XVI^e au XX^e siècle):
 - Le développement des accueils dans des institutions multi-publics,
 - Le soutien par des œuvres (églises, mouvements, mécènes).
- La logique de l'offre (années 1960 à 1980):
 - L'appui des politiques sociales: prises en charge à part, professions sociales mises en avant, professionnalisation.
- La logique de la réponse (1990–2010):
 - La transformation: professionnels engagés, non dans l'offre, mais dans la réponse aux besoins, décloisonnement des institutions (dispositifs) et poursuite de la professionnalisation,
 - Le relais des financements par la puissance publique,
 - Une permanence: moyens limités / besoins en progression.
- Des évolutions pour demain:
 - Une dynamique non de prise en charge mais d'inclusion (de désinstitutionnalisation), qui suppose une mobilisation réciproque (mouvement chez les bénéficiaires, changement de regard du corps social),
 - La permanence du hiatus entre droits universels / limitation des moyens,
 - La diversification nécessaire des sources de financement.

Philosophies...

Il n'existe pas de corps de doctrine définitifs (de l'action des institutions sociales comme des changements actuels les concernant):

- La philosophie «*rationalnelle humaniste*»: promotion d'une logique de place et de droits des usagers, projet répondant à des besoins, qualité, recherche d'efficience, pilotage plus affirmé par les autorités publiques,
- La philosophie des droits universels: l'égalité citoyenne, la discrimination positive, l'inclusion et la place dans la société,
- Le «*new public management*»: au-delà du pilotage plus ferme par la puissance publique, mises en concurrence des prestataires /opérateurs, nouvelles manières de contraindre,
- Logique gestionnaire (réglementations inflationnistes, lisibilité, contrôle de l'utilisation des ressources): impératifs réglementaires inflationnistes, contrôle de l'utilisation des finances publiques et privées,
- La philosophie «*worfarienne*»: activation des bénéficiaires, des pratiques et des organisations (contrat, devoirs),
- La philosophie «*libérale libertaire*»: règles du jeu mais grande liberté du marché et des influences, avec alternative à l'institutionnalisation (chacun choisit et définit).

Et prolongements

Des pistes devenues incontournables:

- Les projets nécessairement plus lisibles: La situation antérieure de faible lisibilité des dynamiques et projets des institutions n'est plus envisageable à long terme: désir de transparence dans la vie publique, besoin d'une lisibilité des projets individualisés pour les bénéficiaires et leurs proches et d'une plus grande participation de leur part, besoin de partenariat dans l'accompagnement des parcours, besoin de lieux d'accueil ou d'une inclusion plus active.
- Des articulations entre des impératifs conjoints: La réponse aux besoins des personnes en situation proactive, les pouvoirs publics garants et informés, le corps social mobilisé.
- La lisibilité nécessaire des résultats: Selon les cas et les philosophies ou valeurs de référence, on parlera des impacts des actions, des résultats atteints ou des impératifs de performance acquis.
- La concurrence accrue entre institutions: Il s'agit là d'une réalité évidente: davantage d'institutions, confrontées à la logique du meilleur service à un meilleur coût, besoin de développement (pour assurer de meilleures performances institutionnelles: des technostructures).

Marketing social

Des approches vite jugées:

- Le terme de marketing: Il renvoie à un univers mercantile avec des méthodes pour segmenter les besoins en fonction de profil de clients potentiels, puis pour développer des adoptions de produits au-delà de leur véritable utilité, avec des stratégies d'image (soit par une communication descendante via des campagnes croisées, soit par une communication virale via les nouvelles approches par le Web 2.0 ou les réseaux sociaux).

- Le terme de marketing social: Il renvoie tout d'abord à des approches assez proches du marketing tout court: définition de cibles, recherches de dons par campagne de communication (d'image) puis campagne par publipostage.
- La connotation des 2 termes: Elle est négative: habiller, enjoliver ou déguiser pour vendre.
- La réalité au-delà des connotations: Difficile de concevoir des pratiques sans intégrer, a priori, l'importance des techniques, du coût de ces techniques (exemple des publipostages).

Pourtant, une réalité...

- Les institutions sociales, depuis toujours:
 - Par nature, sont la combinaison de l'association de personnes bénévoles (sociétaires) et de structures entrepreneuriales: lien entre rapport de sociétariat avec un rapport d'activités,
 - Peuvent (doivent) développer des pratiques (services rendus à des personnes, à la société) et des communications sur ces pratiques,
 - Mettent en place une action en référence à des conceptions et des valeurs, ce qui peut s'appeler une cause.
- Elles ont toujours développé une défense de leur cause:
 - Soit par une action de communication et de mobilisation, ou encore de fidélisation, de leurs adhérents,
 - Soit en créant des événements (faire parler, mobiliser, dépasser le cadre de leurs seuls adhérents),
 - Soit en utilisant des outils (campagne de presse, partenariats sur des projets, utilisation de relais d'opinion, envoi de publipostages dans une optique d'appel à la générosité publique).
- Elles ont toujours mis en œuvre des actions de marketing social, mais souvent sans méthode

Et des inégalités

- Les institutions sociales se situent à des niveaux très différents:
 - Une partie développent une démarche de fond (souvent des grandes institutions caritatives) avec des services dédiés (communication souvent, recherche de dons et legs parfois) avec des moyens conséquents, une stratégie d'image, des leaders d'opinion engagés, des campagnes croisées (campagne de presse, publicité, mécénat, fichiers étendus, publipostages),
 - Une partie s'appuie, sans moyens sur un réseau de bénévoles et des événements mobilisant des appels aux dons d'ampleur réduite, mais souvent efficiente,
 - Une grande partie s'appuie maintenant sur des sites Web, mais sans stratégie interactive (Web 2.0, marketing viral),
 - Une petite partie s'appuie sur des «coups» (stratégie ponctuelle et sans lendemain),
 - Une dernière enfin fait ce qu'elle peut pour communiquer, sans méthode, sans support, sans démarche construite pour identifier, toucher plus fidéliser (elle est condamnée à se contenter des financements publics et de mini-compléments.

Positions

Le marketing social:

- N'est pas une simple méthode: de vente et de recueil de dons.
- Est une démarche (et non une action ponctuelle):
 - viser des acteurs (adhérents, partenaires, grand public, institutions),
 - penser un changement chez ces derniers: prise de conscience, changement de regard, soutien de la cause, engagement dans des actions, partenariat formel,
 - construire une démarche de communication (message, vecteurs de transmission, feedbacks): appui sur des stratégies classiques ou 2.0),
 - permettre une implication (action, présence, apport financier, etc.),
 - fidéliser le lien.
- Est une stratégie:
 - un but précis (orientations à long terme, soit sur le message, soit sur le positionnement à long terme, soit sur des résultats par étapes),
 - un chemin pour y parvenir (des étapes, des outils, une déclinaison progressive).
- Sa forme éclaire le fond:
 - si la visée est le soutien de l'inclusion (transformation des mentalités au profit d'une place des personnes dans les structures, réadaptées, de la vie de la cité): un support de type publipostage ne sera pas adapté.

Influence locale

- Une stratégie qui vise:
 - La mobilisation d'acteurs locaux sur un territoire (notables, vie de la cité, autres associations) à s'associer au positionnement (visée inclusive par exemple) d'une institution sociale et au développement de projets collectifs ou individualisés.
- Le chemin:
 - Des évènements (de l'institution ou de la vie sociale) avec co-action,
 - Des constitutions de fichiers des participants,
 - Des envois de dossiers et / ou des accès facilités à des informations (site Web avec accès privilégiés),
 - Des suivis de ces envois ou utilisation de sites,
 - Des sollicitations pour des projets collectifs ou individualisés,
 - Une valorisation (support de communication: presse locale, site web avec rubrique événementielle régulière mise à jour et page interactive),
 - Une fidélisation: régularité de retours ou rencontres,
 - Des évènements suivants co-construits.

Appel aux dons

- Une stratégie qui vise:
 - L'apport de personnes morales ou privées, sous forme numéraire ou de matériel à des actions de l'institution.
- Le chemin:
 - Le choix du public visé (lien avec l'œuvre, type de donateurs privilégiés),
 - Des constitutions de fichiers de donateurs potentiels (évènements avec notes des coordonnées, fichiers partiels, appels à fichiers lourds),
 - La construction du message: sur l'œuvre, sur ces actions, sur son public,
 - Une stratégie de communication: two-step-flow (communication descendante), communication virale (fichiers ou stratégie blog),
 - Des sollicitations par envoi, par support image (site Web): soit sur l'œuvre, soit sur des actions précises, soit sur le public à soutenir. Penser dans le message: don nécessaire, don facile, don utile, don sécurisé,
 - Une organisation du recueil de dons: ne pas se contenter d'encaisser, penser au retour / message immédiat,
 - Une valorisation (support de communication sur les résultats: avec choix du vecteur: communication descendante, ou site, ou stratégie blog),
 - Une fidélisation: régularité de retours ou rencontres (dont site 2.0),
 - Des évènements suivants valorisants pour les donateurs,
 - L'amélioration des fichiers.

Influence / Institutions

- Une stratégie qui vise:
 - Une meilleure reconnaissance institutionnelle (soutien public, soutien des actions, développement de places dans des instances).
- Le chemin:
 - Le choix des institutions visées (publiques ou privées et à quel niveau ?),
 - La visée: pas une seule institution, mais un croisement d'institutions, avec repérage des personnes décisionnelles,
 - La constitution d'un fichier,
 - La construction du message (sur l'œuvre, les actions, son public) et de la demande précise (avec mention de l'intérêt pour l'institution, et de la logique de partenariat) et son appui par un site ou des documents stables,
 - Une stratégie par rencontres individualisés, appuyée par des évènements ou visites sur sites, et des retours après chaque rencontre,
 - Une organisation de la communication entre partenaires,
 - Une organisation partenariale (pour des actions, pour la participation à des instances, ou pour un soutien public): objectifs précisés, moyens mobilisés en commun ou par chacun, résultats visés, temps de l'évaluation
 - Le retour: penser à une communication ciblée, et à l'invitation lors d'évènements
 - Le suivi: l'enrichissement du contenu du fichier.

Changement de regard

- Une stratégie qui vise:
 - Une réorganisation de la manière de penser les personnes en difficultés, la responsabilité de la société, les changements de pratiques.
- Le chemin:
 - La construction du message: penser le public, penser le changement (de conception, d'action, de participation),
 - Une communication qui marque: événement, intervention d'un leader d'opinion, utilisation du registre sociolinguistique du public visé, et surtout construction d'étapes (1. Questionner, 2. Aider à changer, 3. Valoriser),
 - Développer une démarche de communication: les feedbacks possibles (des expressions recueillies, des réponses individuelles),
 - La constitution d'un fichier,
 - Une construction à long terme: communication d'aujourd'hui, communication de demain avec stabilité de l'identité et progression des actions institutionnelles. Penser utilisation d'une stratégie virale (site de type 2.0 avec témoignage, plus renvoi et relais d'autres sites),
 - Un lien à terme entre le public mobilisé (via les feedbacks enregistrés) et l'institution (reportage et envoi de documents, etc.).

Campagne de pression

- Une stratégie qui vise:
 - Un changement dans les politiques publiques, ou d'une personne morale.
- Le chemin:
 - La construction du message: ce qui est inacceptable, ce qui doit changer, la manière d'y arriver,
 - La construction du public susceptible de bien recevoir le message et de se mettre en mouvement,

- Une communication qui marque: événement (indignation, intervention d'un leader d'opinion),
 - Une communication qui aiguille: ce qu'il est possible de faire ? comment ?
 - Développer une démarche de communication (intervention, expression et témoignage, don ou mandat pour déléguer des interventions) avec utilisation de supports (site, pétition) interactifs (site Web) ou non,
 - La constitution d'un fichier (enregistrement des coordonnées avec respect des désirs éventuels d'anonymat),
 - Une construction à long terme: communication d'aujourd'hui, communication de demain avec stabilité de l'identité et progression des actions institutionnelles,
 - Un lien à terme entre le public mobilisé (via les feedbacks enregistrés) et l'institution (reportage et envoi de documents, etc.).
- contribuent au parcours, au bien-être et progressions des usagers, mais avec un angle nouveau pour des innovations: construire des «*capabilités*» dans les modes d'inclusion,
 - sur un plan collectif: les méthodes managériales et organisationnelles sont au service d'actions supplémentaires,
 - les actions sont communiquées et lisibles, évaluées.
- Une croyance: chaque personne aura les moyens de s'exprimer, de participer et donc de progresser, individuellement et collectivement.

www.danielgacoin.blogs.com

Enjeu fondamental

- Soutenir les projets d'institutions «*justes*»:
 - Dans la construction comme dans le contenu, toute démarche de marketing montre que l'institution:
 - est structurée par le service rendu (auprès des usagers): au sens de la promotion, de la progression de leur «*capabilité*», de leur inclusion
 - s'interroge et structure son organisation, ses valeurs,
 - est dirigée au sens où, dans ses transformations, tous les acteurs savent où elle va,
 - les participations sont des solutions, résolvent des problèmes.
- Le développement d'actions «*bonnes*»:
 - Dans la construction comme dans le contenu, toute démarche de marketing montre que les actions:

Dr. G. Saulus

Handicap, situation extrême et communication

En ouverture de votre Colloque, j'ai choisi d'évoquer devant vous les risques graves et permanents liés aux aléas de notre rencontre avec des enfants en situation extrême de handicap; c'est, en effet, en vous proposant un certain éclairage psychologique et éthique sur cette rencontre et ses aléas que cette intervention introductive vous fournira, je l'espère, quelques moyens d'enrichir, en lui fournissant des bases solides, le contenu de votre intervention auprès de votre environnement socio-économique, politique et médiatique. Et ce tout spécialement, mais pas seulement, lorsque cette intervention concernera votre action auprès d'enfants en situations extrêmes de handicap.

Comme on le sait, ces enfants sont, malgré d'évidentes bonnes volontés, exposés quotidiennement, de la part de toute personne intervenante (prise individuellement) ou du corps social (considéré globalement à travers ses instances ad hoc), à toutes sortes d'attitudes maladroites ou, pire, maltraitantes. Il convenait donc de rappelez ces risques graves et permanents de cette rencontre et de réaffirmer les exigences fondamentales que leur existence implique quant à nos pratiques individuelles et collectives. Exigences que nous devons inlassablement porter à la connaissance de notre environnement socio-économique, politique et médiatique, comme fondements premiers de toute démarche visant à «*Inclure la communication*» et à «*Communiquer l'inclusion*», tout spécialement, mais pas seulement, lorsque cette démarche vise des populations infantiles en situations extrêmes de handicap.

J'ai choisi d'évoquer la gravité de ces risques et ces exigences à travers le destin d'*Elisabeth*, un

personnage des plus discrets, mais néanmoins central, du roman de Dostoïevski *Les Frères Karamazov*. On verra que le sort réservé à *Elisabeth* par *Fiodor Pavlovitch Karamazov* peut éclairer, de manière analogique, notre rapport spontané à la personne en situation extrême de handicap. Un autre épisode de ce même roman, où il est question du comportement d'un jeune officier Zozime à l'égard de son ordonnance Athanase, illustrera ce que sont, au contact d'une personne en situation extrême de handicap, les conditions d'une mutation de notre rapport spontané à la personne en situation extrême de handicap. Finalement, le recours à l'œuvre de Dostoïevski nous offrira, à travers le récit des aléas de la rencontre du plus faible, une illustration analogique forte des risques relationnels et éthiques que recèle notre rencontre avec des enfants en situation extrême de handicap, et de ce que doit être notre réponse individuelle et collective à ces risques.

Les Frères Karamazov est l'une des plus grandes œuvres romanesques de tous les temps; c'est à la fois un roman policier, un traité de psychologie et un ouvrage de métaphysique. Cette œuvre, restée inachevée à la mort de son auteur, est l'un des «*cinq éléphants*» de Svetlana Geier: cette traductrice de renom, d'origine ukrainienne, disparue en 2010, a entrepris en 1992, la traduction du russe vers l'allemand (qui s'est étalée sur une quinzaine d'années) des cinq œuvres majeures de Dostoïevski qu'elle avait appelé «*les cinq éléphants*»: *Crime et châtiment*, *l'Idiot*, *Les Possédés*, *L'Adolescent* et *Les Frères Karamazov*.

Dans le roman de Dostoïevski la famille *Karamazov* habite la ville de *Skatoprignonievsk* censée

être située à proximité du fameux ermitage d'Optino. Si la ville est imaginaire, l'ermitage ne l'est pas. Il a été fondé au XV^e siècle et se trouve à environ 280 kilomètres au sud-ouest de Moscou, dans la province de Kalouga. Dostoïevski s'est rendu à cet ermitage en 1878 alors qu'il travaillait à la rédaction de ce qui devait être sa dernière œuvre. Lors de cette visite il a pu prendre connaissance des *Récits d'un pèlerin russe*, paru pour la première fois à Kazan vers 1870; l'auteur en serait un paysan de la province d'Orel, au sud d'Optino, un certain Nemytov, venu à plusieurs reprises à l'ermitage d'Optino y rencontrer le starets Macaire; et le manuscrit des *Récits* aurait été entre les mains d'une religieuse dirigée par le successeur de Macaire, le starets Ambroise, auquel Dostoïevski a rendu visite. La lecture de ce texte a probablement inspiré la trame métaphysique des *Frères Karamazov*, particulièrement celle du second extrait de l'œuvre qui sera présenté ici.

Notre intervention sur le thème *Handicap, situation extrême et communication*, s'organise autour des récits, extraits de l'œuvre de Dostoïevski, de deux rencontres: celle d'Elisabeth Smaerdiachtchaïa et de Fiodor Pavlovitch Karamazov, et celle de l'officier Zosime et de son lieutenant Athanase.

Les Frères Karamazov: premier extrait: La rencontre d'Elisabeth et de Fiodor Pavlovitch

(*Les Frères Karamazov* première partie, livre III Les sensuels, 3: *Elisabeth Smerdiachtchaïa*)

«Elisabeth était une fille de très petite taille (...). Sa face de vingt ans, large et au teint fleuri, était parfaitement idiote; son regard était fixe et désagréable. Hiver comme été, elle allait nu-pieds et vêtue seulement d'une chemise de chanvre. Ses cheveux presque noirs étaient maculés de terre, de boue, plein de feuilles et de brindilles. Elle ne savait même pas articuler un mot; par

moments seulement elle remuait la langue et mugissait.

Nombre de gens compatissants avait plus d'une fois tenter d'habiller Elisabeth plus décentement que d'une simple chemise, et à l'approche de l'hiver on la revêtait toujours d'une pelisse de mouton et la chaussait de bottes; mais d'habitude, après s'être laissée habiller sans murmurer, elle partait, puis retirait tout ce qu'on lui avait donné (...). Elle pénétrait dans les maisons et personne ne la chassait; au contraire, chacun la choyait et lui donnait un petit sou. Elle ne vivait que de pain noir et d'eau. Elle dormait sous les perches ou dans quelques potagers après en avoir escaladé la haie.

Il advint une fois que par une claire et tiède nuit de pleine lune, à une heure fort tardive, une bande de cinq ou six fêtards en état d'ivresse rentraient chez eux par les raccourcis. Des deux côtés de la ruelle courait une haie derrière laquelle s'étendaient les potagers des maisons attenantes. Près de la haie, parmi les orties et les bardanes, notre compagnie aperçut Elisabeth endormie. Ces messieurs s'arrêtèrent auprès d'elle, éclatèrent de rire et plaisantèrent de la façon la plus cynique. Un fils de famille posa soudain une question: «Peut-on, demanda-t-il, tenir un tel monstre pour une femme?». Tous décidèrent avec un noble dégoût qu'on ne le pouvait pas. Mais Fiodor Pavlovitch Karamazov, qui faisait partie du groupe, déclara qu'on le pouvait, fort bien même, qu'il y avait même là quelque chose de piquant dans un genre spécial, etc...

Cinq ou six mois plus tard, la grossesse d'Elisabeth excitait l'indignation de toute la ville.»

Commentaire du premier extrait

Ce texte illustre *deux réalités essentielles* à considérer dans tout engagement, individuel ou collectif, en faveur de personnes en situations extrêmes de handicap; ce sont:

- d'une part l'*image spontanée* qui est la nôtre de la personne en situation extrême de handicap;
- d'autre part, le *risque de dérive* que cette image spontanée peut induire quant à notre rencontre avec cette personne.

Notre *image spontanée de la personne en situation extrême de handicap* est triple: image d'extrême pauvreté, d'extrême dépendance et d'extrême vulnérabilité.

- *image d'extrême pauvreté*: Elisabeth est très pauvre; en termes de situation extrême de handicap, la pauvreté ne s'évalue pas en termes économiques mais en termes de déficiences, graves et nombreuses;
- *image d'extrême dépendance*: Elisabeth est très dépendante; en termes de situation extrême de handicap, la dépendance s'évalue en termes d'incapacités, sévères et nombreuses;
- *image d'extrême vulnérabilité*: Elisabeth est très vulnérable; en termes de situation extrême de handicap, l'extrême vulnérabilité va jusqu'à la possibilité d'être, comme Elisabeth, d'être nié dans son statut d'être humain: «Peut-on tenir un tel monstre pour une femme?» demande Fiodor Karamazov; «Votre enfant est un légume» a déclaré ce médecin à des parents éplorés.

A cette image spontanée répond un *style spontané de notre rencontre avec la personne en situation extrême de handicap*; style spontané où:

- à l'extrême pauvreté de la personne en situation extrême de handicap, répondent *nos privilèges en termes de performances* de toutes sortes, sensorielles, motrices et intellectuelles en particulier;
- à l'extrême dépendance de la personne en situation extrême de handicap, répond *l'affir-*

mation de notre autonomie au service prioritaire de nos intérêts;

- à l'extrême vulnérabilité de la personne en situation extrême de handicap, *répond notre puissance d'affirmation de soi et d'épanouissement*.

Ce style de rencontre génère spontanément un certain type de rapport, aux plans éthique et psychologique: rapport spontané entre l'extrême faiblesse d'un être, sévèrement handicapé, et l'heureuse spontanéité d'un être qui n'est pas handicapé: ce type de rapport est marqué, par le risque, pour la personne valide, d'une dérive égoïste accompagnée de l'instauration d'un rapport d'emprise sur la personne handicapée.

Cette dérive égoïste est la *conséquence d'une tendance naturelle à l'affirmation de soi*; tendance dont les manifestations sont potentialisées par la rencontre d'une personne gravement handicapée, en raison, d'une part, du peu de résistance qu'offre cette personne à notre dérive égoïste; et en raison, d'autre part, du «vide» que constitue son extrême faiblesse qui agit comme un «appel d'air» dans lequel s'engouffre spontanément notre heureuse spontanéité égoïste. Autant dire que dans notre rapport, individuel et collectif, avec la personne en situation extrême de handicap, les risques de dérive égoïste et d'instauration d'un rapport d'emprise sont majeurs. Mais ces dérives sont-elles pour autant des fatalités ?

Non: c'est un fait que notre rencontre avec la personne en situation extrême de handicap peut avoir lieu sur un autre mode que le mode égoïste. C'est la mutation de la dérive égoïste, naturelle et spontanée de notre rencontre, individuelle et collective de la personne en situation extrême de handicap que j'ai choisi d'illustrer par un autre passage des *Frères Karamazov*. Les lignes qui suivent mettent en présence un certain Zozime, jeune élève officier et son aide de camp, Athanase.

Les Frères Karamazov: Second extrait: La rencontre de Zozime et Athanase

(Les Frères Karamazov deuxième partie, livre VI *Un religieux russe*, 2: Le duel)

«Je passais presque huit ans à Petersbourg, au Corps des Cadets. Cette éducation nouvelle re-
foula en moi bien des impressions de mon enfance (...). J'acquis une foule d'habitudes et même d'opinions nouvelles qui firent de moi un individu presque sauvage, cruel et sot (...). Tous nous considérions les soldats qui nous servaient au Corps comme du vil bétail (...). L'ivresse, la débauche, l'impudence nous rendaient presque fiers (...). Entré en possession de ma fortune, j'étais lancé dans une vie de plaisirs, avec toute la fougue de la jeunesse, et je voguais sans retenue, toutes voiles dehors.

Après quatre ans de service, j'arrivais dans la ville de K. où notre régiment tenait garnison (...). Je m'épris d'une jeune fille belle et intelligente, de noble caractère, dont les parents jouissaient d'une grande considération (...). L'égoïsme m'empêcha de demander sa main: il me semblait trop dur et pénible de renoncer aux tentations de la vie libre et débauchée de célibataire (...). Je reçus sur ces entrefaites un ordre de service qui m'obligea à partir dans un autre district. A mon retour, au bout de deux mois, j'appris brusquement que la jeune fille était mariée (...). Cet évènement inattendu me consterna (...). J'attendis le moment propice et un jour, dans une réunion, je réussis à offenser mon «rival» sous un prétexte tout à fait étranger à l'affaire (...). Ensuite je le forçai à une explication et je le traitai si grossièrement à cette occasion qu'il releva mon défi (...). J'eus tôt fait de trouver un témoin en la personne d'un camarade lieutenant dans notre régiment (...). Notre duel fut fixé au lendemain à sept heures du matin (...). Le soir, en rentrant chez moi, dans un état d'irritation violente, je m'emportai contre mon ordonnance Athanase, et de toutes mes forces le frappai au visage au point de le mettre en sang (...).

Je me couchai et dormis trois heures environ. Quand je me réveillai, le jour pointait. Je me levai rapidement, n'ayant plus sommeil, et m'approchai de la fenêtre. «Qu'y a-t-il ? pensai-je; j'éprouve comme un sentiment d'infamie et de bassesse (...); aurais-je peur d'être tué ? Non, ce n'est point cela» (...). Et brusquement, je devinai de quoi il s'agissait: c'était d'avoir, la veille au soir, frappé Athanase ! Je revis tout soudain (...): il est debout devant moi, je le frappe à toute volée en pleine figure, et lui, au garde à vous, la tête bien droite, les yeux écarquillés, il tréaille à chaque coup et ne lève pas le bras pour se protéger (...). Ce fut comme une aiguille acérée qui me traversa l'âme de part en part (...). Je me couvris le visage de mes mains, je tombai sur mon lit, et j'éclatai en sanglots (...).

Tout à coup entra mon camarade, le lieutenant, qui venait me chercher avec les pistolets (...). Nous sortîmes pour monter en voiture. Attends-moi, lui dis-je, je reviens tout de suite» (...). Je retournai en courant au logis, dans la chambrette de mon ordonnance (...) et me prosternai à ses pieds en lui demandant pardon».

Commentaire du second extrait

Un évènement partage ce récit en deux parties: il s'agit du réveil du jeune officier. Avant le réveil, le texte décrit la spontanéité du jeune officier:

- *spontanéité servie par ses privilèges*: ici en termes matériels: «entré en possession de ma fortune»;
- *spontanéité dans l'affirmation de la prévalence de ses intérêts égoïstes*: «l'égoïsme m'empêcha de demander sa main: il me semblait trop dur de renoncer aux tentations de la vie libre...»;

- *spontanéité dans la manifestation d'une puissance d'affirmation de soi et d'épanouissement*: «Je m'étais lancé dans une vie de plaisirs avec toute la fougue de la jeunesse et je voguais sans retenue, toutes voiles dehors...».

Spontanéité qui n'est pas sans rappeler la «force qui va» d'Hernani, dans le drame homonyme de Victor Hugo: «Je suis une force qui va ! Agent aveugle et sourd de mystères funèbres ! Une âme de malheur faite avec des ténèbres». *Spontanéité*, «force qui va» de Fiodor Pavlovitch qui, de toute son énergie, est allée à la rencontre d'Elisabeth avec le résultat que l'on sait; *spontanéité*, «force qui va» du jeune officier qui répond à la pauvreté, à la dépendance et à la vulnérabilité de son ordonnance Athanase; avec comme résultat une *situation d'irrespect et de violence*: «le soir, en rentrant chez moi, dans un état d'irritation violente, je m'emportais contre mon ordonnance Athanase et de toutes mes forces le frappai deux fois au visage au point de le mettre en sang». Avant le réveil, on assiste au *sommeil égoïste* du jeune officier.

Après le réveil, le texte décrit deux mouvements qui se succèdent rapidement: un malaise et une subite révélation

- un *malaise*, «sentiment d'infamie et de bassesse», d'abord *inexpliqué*, qui vient briser net la *spontanéité égoïste naturelle* de «la force qui va»: «Ce fut comme une aiguille acérée qui me traversa l'âme de part en part (...); Je me couvris le visage de mes mains, je tombai sur mon lit et j'éclatai en sanglots»
- malaise suivi d'une *subite révélation*, illustrée par le fait, pour le jeune officier, de demander pardon à son ordonnance; subite révélation qu'on peut appeler: *irruption de la transcendance du plus faible*:
 - le plus faible fait en effet *irruption* au devant de la scène: «je revois tout soudain; il est debout devant moi/devant de la scène/;
 - et cette irruption est celle de la *révélation de la transcendance du plus faible*; transcendance que manifeste la prostration du

jeune officier aux pieds de son ordonnance: «je retournai en courant au logis de mon ordonnance et me prosternai à ses pieds en lui demandant pardon».

C'est cette trame métaphysique de la transcendance plus faible qui a probablement été inspirée à Dostoïevski par la lecture des *Récits d'un pèlerin russe* qu'il a faite lors de son séjour à l'ermitage d'Optino.

Conclusion

Comme l'illustre le premier texte, notre *rencontre individuelle et collective* avec des personnes en situation extrême de handicap s'avère être une situation à *hauts risques psychologiques et éthiques*.

La prévention des aléas de cette rencontre doit constituer un enjeu fondamental dans notre communication avec notre environnement au sujet de ces personnes. Le second texte illustre les conditions à remplir, individuellement et collectivement, pour prévenir, autant que possible, les aléas de cette rencontre.

Ces conditions peuvent être formulées de la manière suivante, en termes de renoncements à des positionnements égoïstes lors de notre rencontre individuelle et collective avec des personnes en situation extrême de handicap:

- renoncer à l'affirmation, aveugle à la faiblesse d'autrui, de nos privilèges individuels et de classe socio-professionnelle et socio-économique, pour nous adapter aux besoins et au style de performances des personnes en situations extrêmes de handicap;
- renoncer à l'affirmation, aveugle à la faiblesse d'autrui, de notre autonomie personnelle et de citoyen, pour porter une attention particulière à l'autre sévèrement handicapé;

- renoncer à l'affirmation, aveugle à la faiblesse d'autrui, de notre puissance d'affirmation de soi personnelle et sociale, pour lui substituer l'oubli de soi et une écoute désintéressée de la personne en situation extrême de handicap.

Renoncements qui, répétons-le, doivent être entendus comme individuels et collectifs:

- *renoncements individuels*, au sens où ils concernent chacun d'entre nous, professionnels, impliqués dans un travail d'accompagnement de personnes en situation extrême de handicap;
- *renoncements collectifs*, au sens où c'est la collectivité des biens portants qui doit renoncer à un certain nombre d'avantages pour permettre aux plus vulnérables d'accéder au maximum de bien-être. C'est ici une question politique qui concerne nos communautés locales, régionales, nationales et la communauté internationale tout entière. Nous ne pouvons que constater que cette question politique n'est pas vraiment résolue. Le sera-t-elle un jour ?

L'irruption de la transcendance du plus faible constitue une subversion de l'ordre spontanément égoïste de la vie, individuelle et collective; subversion qui, à la raison du plus fort, substitue la raison du plus faible. De sorte que, dans *la rencontre du plus faible*, en dépit du triomphe de l'égoïsme du plus fort, et contrairement à ce qu'affirmait le fabuliste: ***c'est la raison du plus faible qui est toujours la meilleure***. Telle est la devise qui devrait constituer l'assise fondamentale de notre communication avec notre environnement socio-économique, politique et médiatique au sujet d'enfants en situations extrêmes de handicap.

Jacques Fierens

Les arts plastiques et la parole de l'enfant

Dès l'aube de la culture européenne, quelque chose s'est dit au sujet de l'enfant jusqu'à ce que, très tardivement, sa parole propre soit accueillie, au moins en théorie. Cette sorte de communication – puisque tel est le thème de notre rencontre à Morat – n'a pas seulement été verbale ou écrite. Elle s'est manifestée dans la sculpture et dans la peinture. Un rapide panorama, bien incomplet, permettra peut-être de s'interroger sur la manière dont nous donnons place à l'enfant dans l'Europe de 2016, et nous pourrions vérifier ce que nous pressentons: le visage de l'enfant en tant qu'enfant n'émerge que progressivement à partir du XIXe siècle, à l'exception notable de l'Emile de Rousseau, mais le chemin vers sa pleine reconnaissance n'est pas achevé.

L'Antiquité



Fig. 1. *L'enfant au chien*, Nîmes, 1er s. après J.-C.

On a découvert diverses sculptures grecques d'enfants remontant parfois au 3e siècle avant J.-C., et même d'autres «enfants au chien» que celui de la figure 1, qui est romain. Le mouve-

ment de la statue nîmoise, la tendresse qu'inspirent les joues potelées et le petit menton rond, l'attitude du petit garçon qui sert contre lui son chien comme le font les enfants d'aujourd'hui avec leur peluche font comprendre sans peine que l'Antiquité ne s'est pas cantonnée à une conception figée de l'enfant soumis au *ius vitae necisque arbitraire du pater familias*.

La tendresse dont sont capables les Romains n'empêche toutefois pas une conception de l'enfant comme être privé de parole responsable, ce que traduit le mot *in-fans*. «*In*» est un élément négatif et «*fans*» est le participe présent du verbe dénonçant *fari*, qui peut lui-même être rapproché du grec φημι (*phèmi*). L'enfant est littéralement un «non-parlant». Les Anciens savaient pourtant aussi bien que nous qu'un enfant s'exprime dès ses premiers jours, qu'il parle vers deux ans, mais la parole qu'il ne peut proférer, ou qu'ils croient absente, est celle de la *raison*. La philosophie classique grecque en a convaincu les Latins.

En grec, *logos* veut dire aussi bien «raison» que «parole». Le bavardage, le babillage ne sont pas *logos*. Dans la ligne de Platon, dont il est un héritier, Cicéron fait la différence entre la parole de vérité, *alètheia*, et la *doxa*, qui est l'*opinion* sur une réalité, voire l'illusion de la réalité. Or il est frappant a posteriori de relever que la CIDE impose de recueillir l'opinion de l'enfant dans les affaires qui le concernent (en allemand *Meinung*).

Qu'est le *logos* auquel l'enfant n'aurait pas accès? Cette fois tournons-nous vers Aristote. Dans une des pages les plus célèbres de la philosophie du droit, il se demande pourquoi les humains,

qui, selon lui, vivent «naturellement», spontanément en communauté, se donnent des lois, contrairement aux autres animaux qui vivent ensemble, comme les abeilles et les loups.

La raison est évidente pour laquelle l'homme est un être fait pour la Cité [ζῷον πολιτικόν – zōon politikon], bien plus que tous autres, abeilles ou animaux grégaires. Comme nous le disons, en effet, la nature ne fait rien en vain ; or, seul d'entre les animaux l'homme a le logos. Sans doute les sons de la voix [φωνή – phônè] expriment-ils la douleur et le plaisir ; aussi la trouve-t-on chez les animaux en général: leur nature leur permet seulement de ressentir la douleur et le plaisir et de se les manifester entre eux. Mais la parole, elle, est faite pour exprimer l'utile et le nuisible et par suite aussi le juste et l'injuste. Tel est, en effet, le caractère distinctif de l'homme en face de tous les autres animaux: seul il perçoit le bien et le mal, le juste et l'injuste, et les autres valeurs et autres notions de ce genre ; or c'est la possession commune de ces valeurs qui fait la famille et la cité. (Politique, I, 2, 1253a, 10-12.)

Merveilleuse conception du langage, qui est bien plus qu'une évocation de la «communication»: parler, c'est dire la vérité, dire la vérité, c'est dire le juste, et dire le juste, c'est dire le bien commun.

La possibilité d'intervenir dans cette détermination du bien commun est déniée à l'enfant. Il babille, mais il ne dit rien. Nous sommes très loin d'une parole de l'enfant en tant qu'enfant, mais nous sommes au cœur des enjeux de la communication: le refus de la simple apparence, la recherche de la vérité qui n'est pas séparable de la justice, qui n'est pas elle-même autre chose que l'art du vivre-ensemble. Cette perception d'un enfant dépourvu de *logos* se joue encore aujourd'hui dans les discussions sur le discernement: l'adulte ne prend en compte la parole de l'enfant que s'il est capable de comprendre la portée de ses actions, la différence entre le bien et le mal.

L'enfant se définit, aux yeux du Stagirite, par rapport à ce qu'il est appelé à être lorsqu'il correspondra à sa «nature» (*physis*), c'est-à-dire un adulte. Un enfant est un adulte en puissance. L'adulte est l'entéléchie (*entélécheia*) de l'enfant, la réalisation de ce que ce dernier est appelé à devenir.

L'éducation – la *paideia* – est dès lors apprentissage de ce langage, de cette communication sur le juste et l'injuste, qui permettra à l'enfant de devenir citoyen à part entière. Comme ces jeunes gens à qui Socrate se consacre jusqu'à en mourir, après avoir été condamné pour corruption de la jeunesse, il faut que l'enfant apprenne, péniblement, progressivement, à contempler le juste. L'apprentissage du langage, au sens de parole signifiante, a pour but de le faire devenir ce qu'il n'est pas encore. C'est le risque permanent des droits de l'enfant que nous connaissons bien: se borner à considérer l'enfant comme un adulte en plus petit, un adulte inachevé.

L'article 29 de la CIDE est peut-être moins éloigné de cette conception d'un langage portant vers le vivre-ensemble dans la justice que l'on pourrait le penser, lorsqu'il définit certains buts de l'éducation comme ceci:

Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;

Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;



Fig. 2 *Les quatre âges de la vie*, enluminure du XVe s., d'une édition du *Liber de proprietibus rerum* de BARTHÉLÉMY L'ANGLAIS, vers 1247.



Fig. 3 Paolo VENEZIANO, *La Vierge et l'enfant*, 1354.

Le Moyen Âge

On sait que certains défendent l'idée que la figure de l'enfant et «le sentiment de l'enfance», tout comme le souci de l'éducation, ne sont apparus que tardivement. On pense bien sûr à Philippe Ariès ou à Elisabeth Badinter. Cette analyse est exacte en ce que, pas plus que durant l'Antiquité, n'émerge l'enfant en tant que tel, autre qu'un adulte en devenir. Mais c'est sans doute trop dire que la *paideia* antique serait disparue pendant tout le Moyen Âge, le souci de l'éducation des enfants des classes dominantes étant réel et assumé par les institutions religieuses, bien avant Charlemagne qui, contrairement à la légende, n'a bien sûr pas «inventé l'école».

Une approche scientifique de l'enfance se dessine même, au sens de conclusion d'une constatation expérimentale. L'enfance est une étape objectivée dans la vie d'un homme. En témoigne l'enluminure du *Liber de proprietibus rerum* (figure 2).

La détermination de l'enfance ou de la vie humaine en fonction de tranches d'âge, qui sera présente dans *l'Emile* de Rousseau notamment, persiste jusqu'à aujourd'hui en psychologie («Pas d'écran avant trois ans», par exemple) ou dans les droits internes, familiers des âges-pivots à partir desquels sont reconnues une capacité d'exercice ou la possibilité de commettre une infraction.

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant ne connaît pas ce découpage en tranches d'âge. Selon son article premier, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. Certains droits, comme celui de voir pris en en considération ses opinions sont modalisés par une expression imprécise, «eu égard à son âge» (art. 12), tandis que d'autres nous surprennent en prétendant s'appliquer de zéro à dix-huit ans, comme la liberté d'expression (art. 13) ou la liberté d'association (art. 15). Cette conception ne va pas sans poser quelques pro-

blèmes d'acceptation, et indirectement de non-effectivité du droit international, puisque aux yeux de la Convention, un jeune de 17 ans et 11 mois qui a rejoint la Syrie, par exemple, est un enfant, ce qu'en pratique peu de personnes admettent.

Le Moyen Âge européen est un régime de chrétienté. L'enfant est d'abord la figure du Christ-enfant. Il est invité à conformer sa vie à celle de Jésus, enfant parfait. Le chrétien est invité à voir le Christ à travers tout enfant.

Il est frappant cependant que, dans la peinture ou la sculpture, l'Enfant-Jésus est très longtemps représenté avec un visage d'adulte, parfois même de vieillard (figure 2). C'est à la fois la confirmation que l'enfant n'existe pas en tant que tel, est une manière de souligner la sagesse précocité du Christ qui ne pourrait s'incarner que dans un visage d'adulte.

La modernité

La Renaissance et l'Époque moderne sont celles de tous les changements, philosophiques, sociaux ou économiques. C'est le triomphe de la



Fig. 4 Attribué à Léonard LIMOSIN (~1505--~1577), *Portrait du futur François II*, ~1553.



Fig. 5 Pieter BRUEGEL L'ANCIEN, *Jeux d'enfants*, 1560.

vérité mathématique, plus certaine que celle de la théologie. C'est la remise en cause des dogmes catholiques à travers la Réforme et l'Anglicanisme. C'est le temps des grandes «découvertes» (du point de vue européen) qui ouvrent à l'internationalisation et au capitalisme mondialisé. Les succès de la technologie la feront de plus en plus envahissante, jusqu'à dominer la vie des adultes et des enfants d'aujourd'hui. C'est aussi la naissance de l'individualisme (pour les pessimistes) ou du personnalisme (pour les optimistes).

L'enfant est parfois représenté seul, ... à condition qu'il n'en soit pas un (figure 4). Les nobles et les princes, seuls dignes de mémoire historique, sont portraiturés comme héritiers du pouvoir ou des fortunes, non comme enfants.

Le tableau de Pierre Bruegel, *Jeux d'enfants* (figure 5), est cependant en lui-même un événement. Environ deux cents enfants sont représentés, jouant à près de nonante jeux différents. Le monde de l'enfance, collectif, apparaît bien cette fois en tant que tel. Certaines interprétations du tableau supposent que l'artiste a voulu signifier que le monde des adultes est semblable à une sorte d'immense cour de récréation, mais, quand bien même telle aurait été son intention, elle n'empêche pas qu'il donne à voir, et sans doute à entendre, l'enfance joueuse, libre, colorée et criarde. On perçoit presque le bruit d'une cours de récréation, étrangement semblable en tout temps et en tout lieu, et pourtant le tableau est très ordonné.

Plus tard, lorsque les conditions d'apparition des droits de l'enfant seront réunies, ils seront copiés sur ceux des adultes qui les précèdent de quelques décennies. Peu de droits spécifiques aux enfants sont consacrés, mais s'il y en a bien un, c'est le droit au jeu, inscrit à l'article 31 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Sur le plan philosophique et son dérivé, le plan politique, s'impose une certaine idée de liberté,

elle aussi toujours vivace. Bien qu'il n'évoque pas particulièrement l'enfance, un de ceux qui manifesteront le mieux ce qui constitue une rupture à la fois avec l'Antiquité et la conception aristotélicienne de l'humain, et avec la tradition chrétienne, est Jean Pic de la Mirandole. Dans son célèbre *Discours sur la dignité humaine* (1486), qui constitue en réalité une tentative de justification de ses opinions jugées hérétiques par Rome, il défend l'idée que l'homme est libre parce qu'il possède une dignité qui lui vient de sa liberté. Or, cette liberté provient de ce que, contrairement à ce qui a été enseigné jusque là, il n'a pas d'«essence», de nature prédéterminée. Il la choisit. «Si nous ne t'avons donné, Adam, ni une place déterminée, ni un aspect qui te soit propre, ni aucun don particulier, c'est afin que la place, l'aspect, les dons que toi-même aurais souhaités, tu les aies et les possèdes selon ton vœu, à ton idée. Pour les autres, leur nature définie est tenue en bride par des lois que nous avons prescrites: toi, aucune restriction ne te



Fig. 6 REMBRANDT, *La sainte famille ou Le ménage du menuisier*, 1640.



Fig. 7 Georges DE LA TOUR, *Le Nouveau-né*, vers 1648.

La peinture, c'est-à-dire la culture du temps, commence à s'intéresser à la vie concrète des familles. L'enfant par excellence est certes toujours d'abord l'Enfant-Jésus, et le spectateur se doute que le tableau de Rembrandt (figure 6), représente la Sainte famille, surtout à cause des angelots – qui, notons-le au passage, sont traditionnellement représentés comme des enfants, par allusion à l'innocence – mais les habits des personnages, le décor et les outils du père-travailleur sont d'époque. Le *Nouveau-né* de Georges de La Tour (figure 7), si moderne dans son style, est une œuvre extraordinaire de féminité et de maternité, qui dit la proximité entre les femmes, le dialogue entre la mère et son enfant, mystère peut-être inaccessible aux hommes, malgré tous leurs efforts.

bride, c'est ton propre jugement, auquel je t'ai confié, qui te permettra de définir ta nature.»

A terme, cette conception de la liberté gagnera celle de l'enfance: l'éducation, c'est apprendre à être libre, mais ce n'est plus imposer à l'enfant des lois prétendument conforme à sa nature, à ce qu'il doit nécessairement devenir pour être lui-même.

L'article 24, § 2, e, de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant protège particulièrement les mères, et il a bien raison.

L'enfant n'est appréhendé que par sa famille, déjà culturellement réduite au triangle mère-



Fig. 8 Lucas VAN LEYDEN, *Mendiants ambulants* (ou *Famille tzigane*), 1520.



Fig. 9 REMBRANDT, *Famille de mendiants recevant l'aumône*, 1648.

père-enfants. On oublie trop souvent encore qu'aujourd'hui, la Convention de 1989 consacre aussi les droits des parents à travers les droits de l'enfant, spécialement leur droit de ne pas être séparés.

L'importance nouvelle des villes, les inégalités sociales, l'affaiblissement progressif de la noblesse et le renforcement de la bourgeoisie – au sens premier du terme, les commerçants du bourg qui grignotent progressivement le pouvoir des seigneurs terriens – sont perçus par les peintres ou les graveurs (figures 8 et 9).

La question de la pauvreté, qui se traduira en positif, bien plus tard, par une insistance sur les droits économiques, sociaux et culturels (comme si les autres droits ne contribuaient pas à l'éradication de la misère) sera bien présente dans la Convention, malheureusement sans beaucoup d'efficacité. L'enfant étranger, pauvre, mendiant, frappe toujours à la porte en 2016, y compris en Suisse ou en Belgique.

Le «moment Rousseau»

Le XVIIIe siècle est celui qui achève de préparer les conditions philosophiques des droits de l'homme, c'est-à-dire certaines idées sur le droit, sur la société et sur l'être humain: individua-



Fig. 10 Jean-Baptiste-Siméon CHARDIN, *L'enfant au toton*, vers 1735.

lisme, universalisme, contractualisme, importance de la propriété privée, séparation des pouvoirs, rupture prétendue avec un «état de nature». Sans les droits de l'homme, pas de droits de l'enfant.

Apparaissent des tableaux représentant un enfant seul, certes de la «bonne société», habillé comme un adulte mais préférant jouer au toton plutôt que d'étudier ses leçons. C'est le moment de Rousseau et de son Emile, de ce pédagogue génial qui abandonne les cinq enfants qu'il a eus avec Thérèse Levasseur, de celui qui, plus que tout autre philosophe, influencera directement la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Mais ne nous faisons pas d'illusions, les droits qui y sont consacrés ne concernent en rien les enfants, pas plus d'ailleurs qu'ils ne concernent les femmes, ni même tous les hommes. Il faudra des siècles d'insistance, non encore aboutie, pour faire admettre que les droits de l'homme sont aussi ceux des enfants.

Le XIXe siècle

Puis vient le XIXe siècle. C'est lui qui a fait apparaître le visage de l'enfant, en tant que tel, dans notre culture européenne. Par les artistes, il est représenté de plus en plus souvent seul, pour lui-même. C'est en littérature qu'on l'aperçoit le mieux. Charles Dickens écrit *Oliver Twist* en 1839, Lewis Carroll *Les aventures d'Alice au pays des merveilles* en 1865. La Comtesse de Ségur propose *Les malheurs de Sophie* en 1858 et *Un bon petit diable* en 1865, avant d'autres mièvreries mettant les enfants au centre de ses récits. Carlo Collodi publie *Pinocchio*, sous forme de feuilleton, à partir de 1881. Frank Wedekind, propose *L'Éveil du printemps*, qui a pour thème l'adolescence, en 1891. Rudyard Kipling imagine *Le Livre de la Jungle* et la figure de Mowgli en 1894.



Fig. 11 Evgraf SOROKINE (1821–1892), *La petite mendiante espagnole*, 1852.

L'enfant, pour lui-même, occupe à présent le centre des tableaux.

Le XIXe siècle est aussi celui de la grande misère sociale généralisée en Europe, et les peintres aussi y insistent. Ce ne sont plus les enfants pri-



Fig. 13 Léon FRÉDÉRIC (1956–1940), *Les marchands de craie*, 1882–1883.



Fig. 12 Jules BASTIEN-LEPAGE (1848–1884), *Pas mère*, 1882.

vilégiés qui sont l'objet de leurs préoccupations et de leurs monstrations, mais l'immense foule de ceux que le siècle maltraite et avilit, dont la famille est exclue des villes, du travail industriel et des églises.



Fig. 14 Fernand PELEZ (1848–1913), *Un Martyr ou Le marchand de violettes*, 1885.



Fig. 15 Fernand PELEZ (1848–1913), *Sans asile ou les expulsés*, 1883.

C'est l'enfant pauvre et sa famille qui diront le mieux et avec le plus d'insistance le besoin d'une consécration des droits de l'enfant et de la préservation du lien familial.

L'enfant n'est cependant pas réduit à sa condition sociale. Les artistes prennent conscience d'un monde qui est le sien, si du moins il n'a pas été trop abîmé par la misère et privé d'enfance à cause d'elle. Les enfants sont représentés jouant comme des enfants, lisant des livres d'en-

fants, éventuellement dans la proximité chaleureuse et rassurante de leurs parents.

L'apparition des droits de l'enfant

Le droit étant souvent en décalage avec la culture de son époque, c'est au début du XXe siècle, comme on le sait, qu'apparaît explicitement la notion de «droits de l'enfant», à travers la Déclaration de Genève de 1924, au terme de



Fig. 16 Berthe MORISOT (1841–1895), *Eugène Manet et sa fille dans le jardin de Bougival*, 1881.



Fig. 17 Auguste RENOIR, *Les Enfants de Martial Caillebotte*, 1895.



Fig. 18 Félix VALLOTTON, 1865-1925, *Le ballon*, 1899.

cette lente émergence des visages de l'enfant dans la culture européenne.

Peut-être est-ce le tableau de Félix Vallotton, *Le ballon* (figure 18), qui représente le mieux à la fois l'avancée formidable que cette apparition a permise en termes de protection des enfants, et les dangers d'une conception relative des droits de l'enfant, issue d'une culture particulière en un temps particulier. Cette relativité explique notamment les difficultés de réception de ces droits dans d'autres contextes, comme celui de la culture africaine, asiatique, islamique.

Vallotton et la Convention de 1989 nous donnent d'abord à voir un enfant seul – contrairement à ce que Bruegel avait peint dans les *Jeux d'enfants* –, éloigné des adultes, sans figure paternelle de référence, jouant seul dans la lumière où à présent il évolue et qu'il est lui-même par l'éclat de son chapeau doré. Nul ne voit son visage, qui peut être celui de n'importe quelle fille ou de n'importe quel garçon de son âge. Mais l'ombre menaçante, grimaçante, où l'on peut deviner soit un prédateur caché, soit la menace de l'Etat mangeur d'enfants, le menace constamment, précisément parce qu'il est isolé de ses parents, de ses éducateurs et peut-être des autres enfants.

Tel est le risque des droits de l'enfant: faire de celui-ci un individu et non une personne, au point que s'estompent les liens familiaux ou relationnels qui le constituent ; lui reconnaître un univers certes enfantin, mais fait d'abord de solitude.

Ce n'est pas à quoi aboutissent inévitablement les droits de l'enfant. La Convention contient en elle de multiples dispositions visant à préserver ces liens, mais on en parle moins.

Et à propos de parler, les droits de l'enfant disent que, tout compte fait, Aristote s'était trompé. L'enfant, depuis toujours, habite aussi le *logos*, la parole. Il suffit d'écouter pour l'entendre et savoir que l'on doit chercher avec lui le chemin de la justice et du vivre-ensemble.

Auteurs

Philippe Arnaud, Professeur de français (Bordeaux) et auteur jeunesse.

Marie-Josée Auderset, Journaliste, gestionnaire de projets, formatrice d'adulte, biographe (Vucherens).

Elisabeth Baume-Schneider, Directrice de l'EESP, Ministre jurassienne de la Formation, de la Culture et des Sports de 2003 à 2016.

Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant Fédération Wallonie-Bruxelles, Educateur spécialisé, Licencié spécial en Islamologie et Sciences Orientales.

Daniel Gacoin, Consultant pour les organisations sociales et médico-sociales, auteur (Avignon).

Georges Saulus, Psychiatre et diplômé d'études approfondies de philosophie. Médecin conseiller technique, enseignant et formateur, spécialiste des questions d'épistémologie, de psychopathologie, de dynamique institutionnelle et d'éthique relatives aux situations de handicap sévère (Ventabren, France).

Jacques Fierens, Professeur extraordinaire à l'Université de Namur et à l'Université de Liège. Professeur invité à l'Université catholique de Louvain et à l'Université de Genève. Avocat honoraire. Membre de la Commission nationale (belge) des droits de l'enfant.

Impressum

Publication No. 60

Mise en page Printoset, Zürich

Rédaction Hervé Boéchat, Integras

Integras, Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée
Rütistrasse 4
8032 Zürich
T 044 201 15 00
integras@integras.ch
www.integras.ch